

Covid-19 : Le gouvernement prolonge l'état d'urgence

Mutation du modèle pédagogique : Les défis de la rentrée scolaire

Le Conseil de gouvernement, réuni lundi à Rabat, a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 octobre 2021, et ce dans le cadre des efforts de lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Dans le même contexte, la rentrée scolaire aura lieu de manière effective le vendredi 10 septembre 2021 au lieu du vendredi 03 septembre, a annoncé Saïd Amzazi, ministre de l'Éducation nationale.

En effet, l'évolution de la situation épidémiologique reste l'un des défis à relever en prévision de la rentrée scolaire et universitaire.

L'année scolaire 2021/2022, placée sous le slogan « pour une renaissance éducative en perspective de l'amélioration de la qualité de l'enseignement », commencera effectivement le 10 septembre pour le préscolaire, le primaire, le collégial, le secondaire et les classes de technicien spécialisé.

Ainsi, le défi d'une profonde mutation du modèle pédagogique avec l'adoption désormais d'un enseignement hybride, des classes inversées et de la pédagogie interactive.



(Ph: Akil Macao)

P. 3



Des averses orageuses localement fortes sont attendues dans plusieurs provinces du Royaume, a annoncé la Direction générale de la météorologie (DGM).

Ces averses de niveau orange, qui pourront être accompagnées par des rafales de vent sous orages et des chutes de grêles par endroits, sont attendues ce mardi de 14h00 à 23h00 dans les provinces d'Ifrane, Khenifra, El Hajeb, Fès, Azilal, Beni Mellal, Midelt, Boulemane, Sefrou, Taza, Taounate, Guercif, Taourirt et Jerada, a précisé la DGM dans un bulletin d'alerte météorologique.

Note de conjoncture de la DEPF

Les recettes touristiques en repli de 58 % à fin juin

Les recettes touristiques se sont repliées de 58,1% à fin juin 2021 pour se situer à 8,8 milliards de dirhams (MMDH), selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF). Au titre du mois de juin 2021, les recettes touristiques ont augmenté de 15,2%, bénéficiant de la réouverture graduelle des frontières nationales à partir de mi-juin et du lancement de l'opération Marhaba 2021, indique la DEPF dans sa récente note de conjoncture. Ainsi, la baisse de ces recettes s'est atténuée à -10,5% au deuxième trimestre 2021, après -68,8% au premier trimestre et -77,4% l'année précédente, précise la même source.

(P. 5)

Un beau-livre du ministère
de la Solidarité

« Les femmes dans la politique Royale, 22 ans de réformes »

« Les femmes dans la politique Royale, 22 ans de réformes » est l'intitulé d'un beau-livre publié récemment par le ministère de la Solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille, dans le cadre de la commémoration du 22ème anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Trône de Ses Glorieux Ancêtres. Ce beau-livre revient en images sur plusieurs activités de SM le Roi et des membres de l'Illustre Famille Royale et des portraits au féminin issus de différents horizons du Royaume.

P. 11

Discours Royal du 20 août

El Otmani : « Un véritable plaidoyer pour les valeurs de patriotisme »



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani a affirmé, lundi à Rabat, que le Discours Royal adressé à la Nation à l'occasion du 68ème anniversaire de la révolution du Roi et du peuple est un véritable plaidoyer pour les vraies valeurs du patriotisme.

Dans un communiqué rendu public à l'issue du conseil de gou-

vernement tenu en visioconférence, M. El Otmani a souligné "l'importance de ce Discours Royal qui insiste sur les valeurs du patriotisme et de la défense de la patrie, lesquelles valeurs devraient être à chaque moment présentes à l'esprit des responsables de la gestion de la chose publique".

Le chef du gouvernement a évoqué,

à ce propos, la portée de la célébration de l'anniversaire de la révolution du Roi et du peuple et de la fête de la jeunesse, implorant le Très-Haut de renouveler de pareilles occasions pour le Souverain et l'illustre famille Royale dans la santé et le bien-être et pour le peuple marocain dans la stabilité et la prospérité.

P. 2

Rentrée scolaire 2021-2022

Les Parents d'élèves revendiquent un enseignement en présentiel

■ Khalid Darfah

Après avoir apporté un démenti catégorique aux rumeurs alléguant une éventuelle modification des dates de la rentrée scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique vient de rectifier le tir, en annonçant que le lancement effectif de la rentrée pédagogique aura lieu le 10 septembre 2021 au lieu du 3 septembre 2021.

Le Chef du département de tutelle a motivé sa décision par le contexte pandémique marqué par la forte hausse des cas et la difficulté de prévoir l'évolution de la pandémie. Outre, la situation pandémique, d'autres facteurs montrent que la prochaine rentrée sera placée sous le signe de la tension, étant donné que l'Association nationale des directrices des écoles primaires au Maroc (ANDEPM), a menacé de recourir à des actions de protestation afin de faire aboutir son dossier revendicatif. Même son de cloche chez les enseignants contractuels qui, de leur part, ne semblent point lâcher prise, en revendiquant leur intégration dans la fonction publique.

Contacté par Al Bayane, Nouredine Akkouri, Président de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves au Maroc (FNAPEM), a souligné l'ab-

sence d'une feuille de route auprès de tous les acteurs concernant la rentrée scolaire, indiquant que les parents d'élèves sont dans l'embarras. Abondant dans le même ordre d'idées, notre interlocuteur pose la question sur l'opération de vaccination des élèves, notamment chez la catégorie d'âge allant de 12 à 17 ans. « Va-t-on attendre à ce que tous les élèves soient vaccinés pour atteindre l'immunité collective ou, va-t-on se contenter, dans un premier temps, d'une seule dose ? », s'est-il interrogé.

Autre question non moins importante soulevée par plusieurs parents : le Maroc dispose-t-il suffisamment de doses du vaccin Pfizer pour mener à bien cette opération ?

Les parents d'élèves dans le flou...

Pour lui, les parents d'élèves sont dans le flou, en attendant une réunion entre l'FNAPEM et le ministère de l'Éducation afin de clarifier la situation.

Il faut dire, a-t-il insisté, que les questions qui taraudent les esprits des milliers de parents d'élèves portent sur les modalités de la rentrée scolaire. Autrement dit, Y-aura-t-il un enseignement en présentiel ou à distance ? Certains parents se demandent aussi si le ministère va recourir à l'enseignement en alternance comme ce fut



(Ph: Akil Macao)

le cas pour l'année dernière. Cela dit, beaucoup de points demeurent en suspens, et ce en l'absence d'une véritable vision contenant tous les scénarios envisageables.

Concernant les revendications de la FNAPEM, Nouredine Akkouri, a déclaré que les parents exigent un enseignement en présentiel. « L'enseignement à distance est un mode d'éducation complémentaire et ne peut pas se substituer à l'enseignement en présentiel », a-t-il noté en substance.

Sur un autre registre, Mohammed Ennahili, coordinateur national de l'Union des parents d'élèves de l'enseignement privé au Maroc a déclaré que le gouvernement

n'a pas tenu ses promesses en matière de la régulation des frais de scolarité, afin de protéger les parents de la cupidité de certains patrons d'établissements privés. Qui plus est, Mohammed Ennahili considère que le nouveau décret n°2.20.475, régissant le fonctionnement et les attributions des associations des parents d'élèves, publié récemment dans le bulletin officiel, contient juste des généralités et n'oblige en rien les écoles privées. Comme quoi, le texte ne renforce pas le droit de la création des associations ou encore la consécration de leur rôle en tant que partenaire dans le processus éducatif au niveau des écoles privées, a-t-il conclu.

Discours Royal du 20 août

El Otmani : « Un véritable plaidoyer pour les valeurs de patriotisme »

« Le chef du gouvernement, Saâd Dine El Otmani a affirmé, lundi à Rabat, que le Discours Royal adressé à la Nation à l'occasion du 68ème anniversaire de la révolution du Roi et du peuple est un véritable plaidoyer pour les vraies valeurs du patriotisme. »

Dans un communiqué rendu public à l'issue du conseil de gouvernement tenu en visio-conférence, M. El Otmani a souligné "l'importance de ce Discours Royal qui insiste sur les valeurs du patriotisme et de la défense de la patrie, lesquelles valeurs devraient être à chaque moment présentes à l'esprit des responsables de la gestion de la chose publique". Le chef du gouvernement a évoqué, à ce propos, la portée de la célébration de l'anniversaire de la révolution du Roi et du peuple et de la fête de la jeunesse, implorant le Très-Haut de renouveler de pareilles occasions pour le Souverain et l'illustre famille Royale dans la santé et le bien-être et pour le peuple marocain dans la stabilité et la prospérité.

Il a, aussi, ajouté que le Discours Royal insiste sur l'absolue nécessité pour le Maroc de rester toujours fort à la faveur de ses institutions, de l'unité de l'ensemble de ses composantes et leur mobilisation pour la défense des intérêts suprêmes de la nation, notamment au cours des périodes de crise.

Une mobilisation sans faille comme cela a été confirmé ces derniers temps face aux manœuvres et complots visant le Royaume, a-t-il dit, citant, à ce propos, le discours Royal qui souligne que "le Maroc est visé du fait qu'il est un Etat pleinement constitué depuis plus de douze siècles, outre une histoire amazighe au long cours, et que depuis plus de quatre siècles il est gouverné par une monarchie citoyenne, présidant à la destinée du pays et la façonnant dans une symbiose totale entre le Trône et le peuple. Le Maroc est aussi visé pour sa sécurité et sa stabilité, ces biens particulièrement précieux en ces temps de convulsions et de soubresauts qui agitent le



monde".

Dans son discours, le Souverain affirme que "le Maroc, au même titre que certains pays du Maghreb arabe, fait face à une agression délibérée et préméditée. Agrippés à des positions préétablies et à des considérations obsolètes, les ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume ne souhaitent pas que le Maroc demeure la nation libre, forte et influente qu'il a toujours été", a rappelé M. El Otmani.

"Aussi, et dans l'intention de précipiter le Maroc dans une spirale de problèmes et de conflits avec certains pays, toutes sortes de ressources, légitimes et illégitimes, ont été mobilisées, avec une distribution des rôles et le déploiement d'impressionnants dispositifs d'influence", relève le discours Royal, qui note que "dans le même esprit, les arti-

sans de ce travail de sape ont orchestré une vaste campagne de dénigrement à l'encontre de nos institutions sécuritaires. Ils tentent ainsi de porter un coup à leur niveau de maîtrise élevé et à leur efficacité à préserver la sécurité et la stabilité du Maroc. Ils cherchent par là même à jeter une ombre sur l'effort d'appui et de coordination qu'elles assurent au bénéfice de notre environnement régional et international et ce, de l'aveu même de quelques-uns de ces pays".

Et M. El Otmani de conclure dans le discours Royal, SM le Roi affirme que "par leurs menées, les ennemis de notre intégrité territoriale ne font que renforcer la foi et l'engagement déterminé des Marocains à défendre sans relâche la Patrie et ses intérêts supérieurs".

À vrai dire



Saoudi El Amalki

La renaissance d'une métropole !

Franchement, que manquerait-il à une cité d'envergure comme Agadir, pour devenir une véritable métropole pour le développement régional ? Aussi bien son registre de ville-carrefour entre le nord et le sud du royaume que son statut de ville-levier de la triptyque économique de choix qu'elle renferme, depuis des lustres, à savoir le tourisme, la pêche et l'industrie lui offre une position avant-gardiste dans l'échiquier national. D'autant plus que la ville fut rebâtie, à l'état brut, au lendemain du cataclysme de 1960. Certes, au début de la ruée vers la refonte de la cité sinistrée, sous les auspices de l'instance de l'Etat créée à cet effet, en l'occurrence, le Haut Commissariat de la Reconstruction d'Agadir (HCR), la ville renaissait de ses décombres, en créant de belles bâtisses aux architectures antisismiques de haute qualité tant au plan sécuritaire qu'esthétique, à l'image du secteur administratif ou encore des sièges de la poste centrale, de l'hôtel de ville... Cependant, quelques années plus tard, juste après la dissolution du HCR, on eut l'idée de confier l'affectation d'une série de lotissements aux conseillers communaux et aux services administratifs concernés, sous l'égide des autorités locales, à l'époque.

C'est ainsi que de nouvelles défections entachaient les opérations de montage du cadre de vie, ainsi que l'attribution des domiciles. Sans trop s'étendre sur les détails de cette phase d'urbanisme induite de conduites malsaines, on dira que la fondation de la ville souffrait, dès lors, d'une hybridation mélangée dont les retombées nocives ne se font ressentir que dans la postérité. L'entrée en lice du promoteur immobilier national et ses parcelles du privé, ensuite, aggravaient davantage ces diverses incohérences foncières, avec de nouvelles attitudes spéculatives. Sans parler de la profusion de multitudes d'immeubles et de bâtiments, sans respect des normes urbanistiques requises, ni dotation en équipements publics rudimentaires. La voracité du « béton » des lotisseurs-aménageurs en vrac allait, par la suite, se poursuivre, sans répit, partout en ville et ses banlieues au point de sécréter, au fil des ans, un modèle d'urbanisation, en fracture criard avec la politique de la ville intégrée.

En revanche, on ne pourrait passer sous silence le succès enregistré dans le programme national de l'éradication des bidonvilles, à l'instar de nombre de régions du royaume. Ce sursaut ferme a permis de mener une large campagne de démolition des baraquements et des constructions non réglementaires, comme dans la bourgade d'Anza où pas moins d'une dizaine de douars ont été totalement rasés, quoique ces mesures aient suscité un sentiment de frustration chez les victimes, longtemps enracinées dans ces lieux, avec l'aval complice de certains agents de l'autorité et de conseillers de la commune, pour des considérations électoralistes, jadis. Le cas des piémonts en est une flagrante illustration ! Ceci étant, aujourd'hui, on n'a pas l'intention de dévoiler ce passé lugubre pour tourner le fer dans la plaie ni réclamer des sanctions à l'encontre des auteurs de ces déchéances. Car la responsabilité incombe à nombre de gouverneurs, d'élus et d'institutionnels.

L'impunité a toujours été le fort du pays durant des décades. On hérite alors de ces déficits qui ont beaucoup nui à l'évolution de cette ville dont les atouts susmentionnés ci-dessus sont incontestables. Comment peut-on assurer à la cité satellitaire qui regorge d'une constellation de potentiels, le rayonnement escompté ? Il est bien évident que l'intervention de l'Etat est primordial, à l'instar de plusieurs de ses homologues du pays, en particulier Marrakech, Tanger, Rabat, Kénitra, Casablanca... Son soutien, à travers l'apport de gros fonds publics et étrangers et de grands chantiers, est nécessaire pour pouvoir enclencher le décollage effectif dont les ingrédients ne lui ont jamais fait défaut. Toutefois, on ne pourrait guère persuader et drainer les appuis étatiques de cette envergure, sans la prédisposition des énergies locales, fondées d'abord, sur la créativité et l'engouement de toutes ses composantes, en parfaite synergie, en premier lieu, la commune territoriale. Agadir a toujours les moyens de le faire, en toute franchise ! Certes, le pessimisme n'a pas lieu d'exister en pareils cas, en comparaison avec l'optimisme souvent utile pour la vie d'une ville. Mais, des fois le pessimisme incite au dépassement d'un état maussade, comme disait, le théoricien italien, Antonio Gramsci : « On est pessimiste par l'intelligence et optimiste par la volonté! »

Diplomatie

De nouveaux ambassadeurs présentent leurs lettres de créance



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, a reçu, récemment, de nouveaux ambassadeurs venus lui présenter les copies figurées de leurs lettres de créance en qualité de représentants de leurs pays au Maroc. Il s'agit de Mme Seynabou Dial,

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de SM le Roi Mohammed VI, reçue ce lundi, M. Ivan Bauer, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Serbie auprès de SM le Roi Mohammed VI, reçu le 10 août. Il s'agit également de M. Chung

Keeyong, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée auprès de SM le Roi Mohammed VI, reçu le 04 août et, enfin, de M. Nontawat Chandrtri, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Thaïlande auprès de SM le Roi Mohammed VI, reçu le 26 juillet dernier.

MISE EN VENTE DE VEHICULES

Une société procède à la mise en vente aux enchères d'un lot des véhicules via le tribunal le 26-08-2021 à 15h00.

MARQUE	MEC
DFSK	nov-19
FI TIPO	déc-18
MRC MINI BUS	avr-17
HYD I20	mars-19
HYD TUCSON	juil-18
JMC	juil-09
PEG 208	juil-19
CIT C3	déc-19
CIT C3	déc-19
OPL CORSA	juil-19
DCA DOKKER	juin-17
JEP RENEGADE	juin-19
FI TIPO	oct-17
DCA LOGAN	août-20
DCA LOGAN	nov-18
RN CLIO 4	juil-20
TOY YARIS	mai-19
FIAT 500	mai-18
RN CLIO 4	juil-20
PEG PARTNER	déc-16
HYUNDAI ACCENT	mai-18

La vente aura lieu au Douar Rhywyine, Bouskoura, à côté de la province de Nouasser sur Bouskoura.

Pour toutes informations, contactez-le : 0661328437 // 0617879536.

Evolution de la situation épidémiologique Les défis de la rentrée scolaire

« L'évolution de la situation épidémiologique est l'un des défis à relever en prévision de la rentrée scolaire et universitaire, prévue le vendredi 10 septembre, a affirmé le ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. »

L'année scolaire 2021/2022, placée sous le slogan «pour une renaissance éducative en perspective de l'amélioration de la qualité de l'enseignement», commencera effectivement le 10 septembre pour le préscolaire, le primaire, le collégial, le secondaire et les classes de technicien spécialisé.

Pour les étudiants de première année qui découvrent le monde universitaire, le déroulement de l'année universitaire entièrement en mode distanciel «n'est pas des plus souhaitables», particulièrement dans le contexte du Bachelor, qui exige un supplément d'autonomie et de sens de l'organisation, explique-t-on auprès du ministère.

Les étudiants pourront s'inscrire dès cette année dans une cinquantaine de filières Bachelor, toutes disciplines confondues, au sein des universités aussi bien publiques que privées, a précisé le département, notant que le lancement de ces filières, qui seront généralisées à partir de la rentrée 2022, pose aussi le défi d'une profonde mutation du modèle pédagogique avec l'adoption désormais d'un enseignement hybride, des classes inversées et de la pédagogie interactive.

Le fil conducteur qui a guidé à l'élaboration du système Bachelor, a-t-on ajouté, a été avant tout la volonté de former un lauréat doté de soft-skills, maîtrisant les langues étrangères et le numérique et capable d'appréhender le monde du travail et réussir son insertion professionnelle. Par ailleurs, le ministère s'est fixé comme priorité d'encourager et de développer l'orientation des jeunes vers la



(Ph: Akil Macao)

voie de la formation professionnelle à travers la mise en place d'un nouveau système d'orientation, la multiplication des filières collégiales de formation professionnelle et des bacs pro ainsi que l'augmentation du nombre de bourses octroyées aux stagiaires post-bac.

L'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont incontestablement des leviers fondamentaux pour la promotion et l'épanouissement des jeunes, mais aussi de créer la croissance afin de multiplier les opportunités d'emplois», a-t-il conclu.

Officiel Report de la rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu de manière effective le vendredi 10 septembre 2021 au lieu du vendredi 03 septembre, a annoncé le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Porte-parole du gouvernement. Conformément à l'article 1 de l'arrêté relatif à l'organisation de l'année scolaire 2021-2022, qui stipule, le cas échéant, la possibilité de modifier et d'adapter ses dispositions, il a été décidé le lancement effectif de la rentrée pédagogique le vendredi 10 septembre 2021 au lieu du vendredi 03 septembre 2021, a affirmé un communiqué publié à l'issue du Conseil de gouvernement, tenu lundi, par visioconférence sous la présidence du Chef du gouvernement Saad Dine El Otmani. Cette mesure intervient pour garantir des conditions sûres qui prennent en compte la sécurité de tous les apprenants et apprenantes selon les normes et les mesures de prévention sanitaires décrétées par les autorités compétentes, ainsi que pour garantir le droit à l'apprentissage aux différents cycles et niveaux d'enseignement, a relevé la même source.

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Porte-parole du gouvernement a affirmé que cette rentrée s'inscrit dans un contexte de pandémie, avec une crise sanitaire qui se poursuit et une difficulté à prédire une situation sanitaire pour des raisons liées notamment à une courbe ascendante des nombres de cas récemment enregistrés, à l'apparition et la propagation de nouveaux variants du Covid-19, (plus contagieux, touchant toutes les catégories d'âges) et une disparité dans la situation épidémiologique entre les provinces et régions du Royaume, a ajouté le communiqué.

Lutte contre la pandémie due à la Covid-19

Le gouvernement prolonge l'état d'urgence jusqu'au 31 octobre



(Ph: Akil Macao)

Le Conseil de gouvernement, réuni lundi à Rabat, a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 octobre 2021, et ce dans le cadre des efforts de lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). Ainsi, le Conseil a approuvé le projet de décret n°2.21.643 modifiant le décret n°2.21.507 relatif à la prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la propagation du nouveau coronavirus, a indiqué un communiqué publié à l'issue du Conseil tenu en visioconférence.

«Dans un souci des pouvoirs publics de continuer à assurer l'efficacité et l'efficience des mesures et dispositions prises pour faire face à la propagation de la pandémie de la Covid-19, ce projet de décret vise à prolonger la date d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national jusqu'au dimanche 31 octobre 2021 à 18:00 heures», a ajouté le communiqué.

5ème réunion du CA de l'AMDIE

« Morocco Now » 2021-2023 : Une feuille de route ambitieuse



L'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) a tenu, lundi à Rabat, la 5ème réunion de son Conseil d'administration (CA), sous la présidence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Cette réunion a été l'occasion pour mettre en avant les réalisations de l'Agence, ainsi que de s'informer sur ses perspectives et sa feuille de route pour contribuer à attirer les investissements et développer les exportations, indique un communiqué de la Présidence du gouvernement.

A cette occasion, M. El Otmani a noté que cette réunion se tient dans un contexte marqué par la hausse du nombre de nouveaux cas d'infection au coronavirus (Covid-19) et des décès, ce qui nécessite plus de respect des mesures de protection et l'adhésion à la stratégie nationale de vaccination. Il a, dans ce sens, incité les citoyens à se précipiter aux centres de vaccination pour accomplir leur devoir national, en réaction au contenu du discours royal à l'occasion du 22ème anniversaire de la Fête du Trône.

En outre, le chef du gouvernement a rappelé que le Royaume a déployé des efforts considérables en vue de faire de la pandémie du covid-19 une opportunité pour développer l'économie nationale, faisant savoir qu'à fin juin dernier, 523 de projets d'investissement industriels ont été validés avec un potentiel de substitution de 35,5 milliards de dirhams d'importation. M. El Othmani a aussi indiqué que les conventions relatives au projet de fabrication et

de mise en seringue au Maroc du vaccin anti-covid19 et autres vaccins, signés devant SM le Roi Mohammed VI, vont contribuer au renforcement de la position du Royaume en tant que leader à l'échelle continentale dans ce domaine.

Par ailleurs, le Chef du gouvernement s'est félicité du flux des investissements directs étrangers (IDE) qui s'est élevé à 15,5 MMDH durant l'exercice 2020, en augmentation de 1% par rapport à 2019, soulignant qu'au cours des six premiers mois de l'année 2021, ce flux a atteint 9,6 MMDH (+5% par rapport au S1-2020), ce qui témoigne de l'attractivité du Maroc en matière d'investissement et de la capacité de l'économie nationale à amortir le choc de la crise. Il a également noté que cette réunion a été une occasion pour discuter de la feuille de route de l'AMDIE pour la période 2021-2023, laquelle visant essentiellement à opter pour un marketing orienté résultats, apporter le soutien adéquat aux acteurs, faire de «Morocco Now» une marque forte et leader au niveau mondial et à adopter un plan basé sur la digitalisation afin de développer et améliorer la qualité de l'action de l'Agence.

Les membres du CA ont suivi une présentation détaillée sur le bilan d'activité de l'AMDIE au titre de l'exercice 2020 et du 1er semestre de 2021, ainsi que sur les composantes de la feuille de route 2021-2023. Le CA a, par la suite, approuvé cette feuille de route, le plan d'action et le budget de l'année 2022, outre plusieurs décisions liées à la gestion de l'Agence.

إذاعة الأخبار المغربية

جديد
NOUVEAU

تابعونا الآن على

www.rimradio.ma

@RIMRADIOMAP

Conseil de gouvernement

Adoption d'un projet de décret définissant les circonscriptions des tribunaux spécialisés dans les crimes de blanchiment d'argent

« Le Conseil de gouvernement, réuni lundi à Rabat sous la présidence du chef du gouvernement Saâd Dine El Otmani, a adopté le projet de décret 2.21.670 définissant les circonscriptions des tribunaux spécialisés dans les crimes de blanchiment d'argent. »

L'adoption de ce texte intervient dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 38 de la loi 12.18 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui a généralisé la compétence judiciaire en la matière aux tribunaux de Casablanca, Fès et de Marrakech aux côtés de celui de Rabat, indique un communiqué publié à l'issue du Conseil, tenu en mode visioconférence. Selon la même source, cela vise à alléger la pression sur les juridictions de la ville de Rabat qui, jusque-là, avaient une compétence nationale, à améliorer la cadence de traitement des dossiers et à réaliser l'efficacité judiciaire en matière d'examen des affaires liées au blanchiment de capitaux. Le projet de décret adopté ambitionne également d'accompagner les efforts déployés dans le domaine du renforcement des mécanismes de recherches et d'investigations ayant trait à ce genre de crimes, notamment au niveau de la création de quatre brigades régionales de la police judiciaire, spécialisées dans la criminalité financière et économique dans les villes de Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech.

Nominations aux hautes fonctions au sein des collectivités territoriales

Le Conseil de gouvernement a également adopté quatre projets de décret relatifs aux nominations aux hautes fonctions au sein des collectivités territoriales et leurs groupements.

Selon un communiqué publié à l'issue du Conseil, il s'agit du décret N°2.21.578 relatif aux nominations aux hautes fonctions dans les administrations des régions et aux salaires et indemnités y afférents, du décret N° 2.21.579 portant sur les nominations aux hautes fonctions dans les administrations des préfectures et provinces et les salaires et indemnités y afférents, du décret N° 2.21.580 relatif aux nominations aux hautes fonctions dans les administrations des communes et des arrondissements et aux salaires et indemnités y afférents, et du décret N° 2.21.581 ayant trait aux nominations aux hautes fonctions dans les administrations des institutions de coopération entre les communes et les groupements des collectivités territoriales et aux salaires et indemnités y afférents. Ces projets de décret s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions relatives aux ressources humaines des collectivités territoriales et de leurs groupements, des principes, normes et modalités de nomination qui y figurent, ainsi que des salaires et indem-



nités qui y sont associés, afin d'attirer les compétences travaillant dans les secteurs public et privé, dont les collectivités territoriales ont grand besoin au regard de la diversité et de l'importance des tâches dont elles sont en charge, a ajouté le communiqué. Les critères de nomination à ces postes sont basés sur les principes de mérite et d'égalité des chances, en tenant compte de l'approche genre. De même, les procédures de nomination se basent également sur les principes de compétitivité en ouvrant la porte des candidatures pour ces postes aux compétences scientifiques, administratives et professionnelles, en plus de l'adoption d'un système d'incitations financières afin d'encourager les compétences à accéder à ces postes, a conclu la même source.

Deux projets de décret relatifs à l'exercice de la médecine

Il a aussi adopté deux projets de décret relatifs à l'exercice de la médecine.

Le premier projet de décret n° 2.21.640 modifie et complète le décret n° 2.15.447 relatif à l'application de la loi n° 13.131 portant sur l'exercice de la médecine, a indiqué un communiqué publié à l'issue du Conseil.

Ce projet de décret intervient dans le cadre de l'appli-

cation des procédures de mise en œuvre des dispositions de la loi n° 21.33 modifiant et complétant la loi 13.131 relative à l'exercice de la médecine, notamment celles portant sur la simplification des conditions d'accès pour les étrangers à l'exercice de la médecine, ainsi que sur l'adaptation des dispositions du projet de décret à celles de la loi n° 19.55 relative à la simplification des procédures et formalités administratives. Quant au deuxième projet de décret n° 2.21.641, il

porte sur la création d'une commission de suivi de l'exercice de cette profession par les étrangers au Maroc et les modes de son fonctionnement. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'application des dispositions de la loi n° 13.131 relative à l'exercice de la médecine, notamment celles concernant la facilitation des conditions d'accès pour les étrangers à la pratique de cette profession.

Il s'articule autour de plusieurs axes, à savoir la composition de la commission qui comprend des représentants des ministres de la Santé, de l'enseignement supérieur et de l'Intérieur, du Secrétaire général du gouvernement et de l'Ordre national des médecins, la nomination des membres de cette commission par décision du ministre de la Santé, ainsi que les modes de son fonctionnement.

Organisation des centres d'estivage

Le Conseil a enfin adopté le projet de décret n° 2.21.186 portant organisation des centres d'estivage relevant de l'autorité gouvernementale en charge de la jeunesse.

Ce texte adopté vise à organiser les centres d'estivage dépendant de l'autorité gouvernementale chargée de la jeunesse, à travers l'instauration d'un cadre réglementaire spécial le régissant, la définition des conditions de base pour améliorer la qualité des prestations ainsi que l'adoption de mécanismes de transparence visant à encadrer les modalités permettant aux établissements concernés par les activités d'estivage de bénéficier de ces services.



En Méditerranée et en Atlantique

La Marine Royale porte secours à 438 candidats à la migration irrégulière

Des Unités combattantes de la Marine Royale opérant en Méditerranée et en Atlantique ont porté secours durant la période allant du 19 au 23 août 2021, à 438 candidats à la migration irrégulière à majorité des Subsahariens en plus de trois Bangladais et un Turc, en difficultés à bord de différentes embarcations de fortune, apprend-on de source militaire.

Les personnes secourues ont reçu les premiers soins à bord des unités de la Marine Royale, avant d'être ramenées saines et sauvées aux ports les plus proches du Royaume et remises à la Gendarmerie Royale pour procédures d'usage, ajoute-t-on de même source.



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

قطب الموارد
قسم الإقتناات والتسويق
مصلحة الإقتناات

المستودع المغربي للتقاعد - شارع الفرار حي الراش - الرباط، ص.ب. 2048
Caisse Marocaine des Retraites - Av. Al Araar-Hay Riad-Rabat - B.P. 2048
Tel.: 212 5 37 56 74 53
cmr.ma
www.cmr.gov.ma

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°18/2021/D.A.L
-Séance Publique-

Le 16 Septembre 2021 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des projets informatiques pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quinze Mille Dirhams (15 000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de **Quatre Cent Quatre Vingt Mille dirhams (480 000,00 DH)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1^{er} Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

قطب الموارد
قسم الإقتناات والتسويق
مصلحة الإقتناات

المستودع المغربي للتقاعد - شارع الفرار حي الراش - الرباط، ص.ب. 2048
Caisse Marocaine des Retraites - Av. Al Araar-Hay Riad-Rabat - B.P. 2048
Tel.: 212 5 37 56 74 53
cmr.ma
www.cmr.gov.ma

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2021/D.A.L
-Séance Publique-

Le 16 Septembre 2021 à 09H30, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'acquisition d'une solution informatique intégrée de management des risques, contrôle permanent et audit interne pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quinze Mille Dirhams (15 000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Quatre Cent Trente Neuf Mille Deux Cents dirhams TTC (439 200,00 DH)** pour l'acquisition et de **Soixante Dix Neuf Mille Deux Cents dirhams TTC (79 200,00 DH)** pour la maintenance annuelle.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1^{er} Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

Note de conjoncture de la direction des études et des prévisions financières

Les recettes touristiques en repli de 58 % à fin juin

« Les recettes touristiques se sont repliées de 58,1% à fin juin 2021 pour se situer à 8,8 milliards de dirhams (MMDH), selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF). »

À u titre du mois de juin 2021, les recettes touristiques ont augmenté de 15,2%, bénéficiant de la réouverture graduelle des frontières nationales à partir de mi-juin et du lancement de l'opération Marhaba 2021, indique la DEPF dans sa récente note de conjoncture. Ainsi, la baisse de ces recettes s'est atténuée à -10,5% au deuxième trimestre 2021, après -68,8% au premier trimestre et -77,4% l'année précédente, précise la même source. Pour ce qui est des arrivées touristiques, elles ont atteint 71.225 touristes au titre des mois d'avril et mai 2021, après 1.710 à la même période de l'année précédente, dont 49,2% sont des MRE. Quant aux nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés, elles se sont situées à 690.400 après 139.600, occupées à hauteur de 16,8% par des non-résidents. Au terme des cinq premiers mois de 2021, les arrivées et les nuitées se sont repliées respectivement de 74,5% et 55,7%.

La réouverture graduelle des frontières aériennes nationales à partir du 15 juin 2021 et les dispositifs exceptionnels de l'opération Marhaba 2021 laissent entrevoir une poursuite de ce redressement au troisième trimestre 2021 sans pour autant atteindre les niveaux enregistrés en 2019.

Tourisme : Prémices d'amélioration graduelle de l'activité

L'activité touristique a connu, au cours du mois de juin dernier, une amélioration graduelle, avec des recettes en augmentation de 15,2%, souligne la note de conjoncture de la DEPF.



Cette hausse a été soutenue par la réouverture graduelle des frontières nationales à partir de mi-juin et du lancement de l'opération Marhaba 2021.

Ainsi, la baisse des recettes touristiques s'est atténuée à -10,5% au deuxième trimestre 2021, après -68,8% au premier trimestre et -77,4% l'année précédente, relève la même source, ajoutant que les arrivées touristiques ont atteint 71.225 touristes en avril et mai 2021, dont 49,2% sont des Marocains résidant à l'étranger (MRE).

Côté perspectives, la DEPF souligne que la réouverture graduelle des frontières aériennes nationales à partir du 15 juin 2021 et les dispositifs exceptionnels de l'opération Marhaba 2021 laissent entrevoir une poursuite de ce redressement au troisième trimestre 2021 sans pour autant

atteindre les niveaux enregistrés en 2019. Pour ce qui est du secteur du transport aérien, il a renoué avec la croissance au deuxième trimestre 2021. En effet, entre le 15 et le 30 juin 2021, le flux de passagers s'est chiffré à 476.542 passagers, à travers 4.704 vols (arrivées et départs internationaux), après 15.969 passagers à la même période de 2020 et 1,1 million de passagers en 2019, pour représenter 45% du nombre réalisé à la même période d'avant la crise sanitaire.

Ciment : Hausse des ventes

Les ventes cumulées de ciment, principal baromètre de l'activité du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), ont préservé leur raffermissement, enregistrant une hausse de 17,7% au cours des sept premiers

mois de l'année 2021, selon la DEPF. Cette évolution est intervenue malgré la baisse des ventes de 16,3% enregistrée au titre du mois de juillet 2021 qui a coïncidé cette année avec la célébration de Aid Al-Adha, explique la note de conjoncture de la direction. Parallèlement, la croissance des crédits à l'immobilier s'est accélérée à +4,4% à fin juin 2021 après +1,6% un an auparavant, fait savoir la même source, précisant que cette évolution recouvre une accélération de la progression des crédits à l'habitat à +7,1%, atténuée par le recul des crédits alloués à la promotion immobilière de 8,1% après une légère hausse de 0,4% un an auparavant.

Énergie électrique: Hausse de 15,5% de la production

Quant à la production de l'énergie électrique la Direction indique qu'elle s'est renforcée de 15,5% au deuxième trimestre de 2021 après une baisse de 11,7% durant la même période une année auparavant, pour clôturer le premier semestre 2021 sur une hausse de 7,9%.

Cette évolution est attribuable à la hausse de la production privée de 7,2%, de celle de l'ONEE de 11,3% et de celle des énergies renouvelables relatives à la loi 13-09 de 6,6%, précise la note de la DEPF.

Dans un contexte de hausse de l'énergie nette appelée de 6,9% à fin juin 2021, après un recul de 4% un an plus tôt, le volume des importations de l'énergie électrique s'est replié de 26,9% à fin juin 2021 (après +76,8% l'année précédente), alors que le volume exporté s'est accru de 51,3% (après -68,4% un an auparavant).

S'agissant de la consommation de l'énergie électrique, elle s'est favorablement comportée au deuxième trimestre 2021, enregistrant une hausse de 16,6% après une dégradation de 1% au T1-2021 et (-11,3%) au T2-2020, pour se solder sur une augmentation de 7,4% au terme du premier semestre 2021 après un retrait de 4,9% un an auparavant. Cette évolution a été impulsée, particulièrement, par la bonne tenue des ventes de l'énergie de "très haute, haute et moyenne tension" (+9,2%) et de celles de basse tension (+2,5%).



Renseignement financier

Le Conseil de gouvernement adopte le décret relatif à l'Autorité nationale

Le Conseil de gouvernement, réuni lundi à Rabat par visioconférence, sous la présidence du Chef du gouvernement Saâd Dine El Otmani, a approuvé le projet de décret n° 2.21.633 relatif à l'organisation de l'Autorité nationale du renseignement financier, en tenant compte des observations soulevées à ce sujet.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°43.05 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, telle que modifiée et

complétée par la loi n° 12.18 portant sur la création d'une Autorité nationale du renseignement financier auprès du chef du gouvernement, la mise en place de cette instance fait suite aux recommandations contenues dans le rapport d'évaluation mutuelle du système national de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes émis par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui appelle à la mise à

niveau de l'Unité de traitement du renseignement financier en renforçant ses capacités et en la dotant des moyens humains et financiers nécessaires, a indiqué un communiqué publié à l'issue du Conseil.

Le projet de décret portant organisation de l'Autorité nationale du renseignement financier définit les missions et prérogatives de son président et la durée de son mandat, ainsi que les missions de son conseil et les modalités de sa gestion financière et administrative.

Pour soutenir la durabilité du secteur minier arabe

L'AIDSMO appelle à renforcer la transformation digitale

Le directeur général de l'Organisation arabe du Développement industriel, de la Standardisation et des Mines (AIDSMO), Adel Saker, a appelé mardi les pays arabes à promouvoir la transformation numérique, afin de soutenir la durabilité du secteur minier. Le renforcement du secteur minier dans les pays arabes par le biais de l'innovation et des technologies modernes, y compris la transformation numérique, est un pari réel et stratégique pour le développement durable, indique l'AIDSMO dans un communiqué, ajoutant que ce renforcement contribue au développement économique et à la création de l'attractivité pour l'amélioration du climat des affaires. À cet égard, M. Saker a souligné que la transformation numérique dans le secteur minier incite à l'innovation dans les méthodes et approches modernes visant la mise en place des installations industrielles minières intelligentes,

connectées et efficaces, en concevant une infrastructure numérique et en améliorant ses composants. Cette transformation numérique est atteinte également par l'utilisation des technologies modernes et des techniques de la quatrième révolution industrielle, qui visent à restructurer l'activité minière, de l'exploration à la production, a-t-il ajouté. Le directeur général a mis l'accent sur le besoin impératif de consolider les capacités des institutions qui opèrent dans le secteur minier, en créant un jumelage numérique permettant d'enregistrer et de produire une copie numérique des processus de la recherche, de l'exploration, de l'extraction et de la fabrication, soulignant que cela renforcera la valeur ajoutée de ces minerais et fournira des données à analyser. M. Saker a évoqué, dans ce contexte, le rôle de l'AIDSMO dans l'accompagnement des orientations mondiales relatives à la transformation numérique dans

le secteur minier, représenté dans la réponses aux demandes et aux données des usines et des sociétés liées aux secteurs extractifs et manufacturiers dans les 21 pays arabes membres. Tout cela est disponible sur la plateforme des demandes et offres de produits industriels arabes, mise en place par l'Organisation pour soutenir le secteur industriel et minier arabe, a-t-il relevé. Le directeur général de l'AIDSMO s'est félicité de certaines expériences arabes dans l'amélioration des moyens de transformation numérique au sein de leurs institutions, par la création des bases numériques pour les cartes géologiques et minérales, l'élaboration des rapports, des études spécialisées, des indicateurs, des statistiques, des lois et des législations, ainsi que la mise en place des plateformes numériques pour les licences minières et les opportunités d'investissement.



Tourisme

Covid-19: « le cri de désespoir » d'une professionnelle du secteur

« Le site d'information spécialisé, "Tourismapost", vient de relayer "le cri de désespoir" pour le secteur du Tourisme, à l'agonie depuis le début de la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19), lancé à travers les réseaux sociaux par une professionnelle du secteur. »

Du haut de ses trentaines d'années de présence dans le domaine du tourisme, Rita Touzani, cette diplômée de l'institut Supérieur International du Tourisme, tire la sonnette d'alarme sur la situation que vit le secteur touristique au Maroc depuis le début de la crise du covid-19.

Elle appelle, dans ce cadre, à la remise au travail rapidement et précise que les professionnels du secteur peuvent donner des garanties à l'État qu'ils sont capables de gérer des groupes de touristes étrangers. "Nous sommes capables de contrôler et maîtriser nos programmes. Nous sommes capables de satisfaire les exigences sanitaires en même temps que les exigences de nos clients", tient à préciser Mme Touzani, aujourd'hui la tête d'une agence de voyage et d'événement de la place.

"Mon personnel et moi-même ne voulons pas vivre de l'aide de 2.000 Dhs par mois de la CNSS. Nous voulons travailler, et par la force de notre travail, assurer nos salaires et affronter nos charges. Nous voulons



retrouver le chemin de nos marchés que nous avons mis des années à conquérir et que nous sommes en voie de perdre pour des destinations concurrentes déjà ouvertes à la nouvelle normalité", dit-elle.

Les acteurs du secteur veulent mettre au service leur industrie, leur créativité, leurs solutions et leur capacité à surmonter les obstacles et cela par le travail et non pas par la passivité, souligne Mme Touzani, qui ne veut pas que les professionnels du secteur soient marginalisés et tenus sous perfusion à égrainer les pertes chaque jour et constater,

totallement impuissants, que les autres destinations offrent un retour à la nouvelle normalité. "Nous perdons du terrain, non pas sur 1 mois ou 2 mais sur 1 ou 2 ans", estime-t-elle.

"Nous sommes en train de disparaître des radars, nos clients étrangers avec tout l'amour qu'ils ont pour nous et notre destination doivent aussi vivre. Et pour eux, cela veut dire 'vendre' et pour cela ça veut dire acheter 'ailleurs'. Nos clients ne peuvent plus perdre leurs acomptes en programmant une destination qui n'a pas réellement

repris dans la nouvelle normalité", poursuit-elle.

La professionnelle marocaine n'a pas manqué également de souligner l'importance "de mettre en avant nos atouts, comme de grands espaces avec des circuits safe".

"Nous ne voulons plus nous terrer en attendant la fin de la pandémie. Elle n'aura pas de fin avant la nôtre. Nos compétences sont en train de quitter la profession. Femmes de chambres, jardiniers, serveurs, chefs de cuisine, chauffeurs, guides... ont fui pour des jobs dans la grande distribution, pour les

cafés, pour les sociétés de nettoyage, de gardiennage, etc. Nous allons nous retrouver avec des hôtels avec du staff incompetent et non formé dans les 3 mois à venir", regrette-t-elle.

Elle recommande à cet égard une remise au travail rapidement, estimant que le report des échéances et des charges n'est pas une solution si à terme les professionnels perdent leurs clients. "Ça sera la double peine ! Nous aurons tout à reconstruire, alors qu'ailleurs la machine est déjà lancée". Parallèlement, Mme Touzani fait remarquer que cela fait 18 mois sans contact avec les marchés, ni avec les clients, ni avec les fournisseurs et toujours en attente "insupportable" alors que les autres métiers (Banques, assurances, industries automobiles, services informatiques, industries pharmaceutiques, grandes distributions, écoles privées...) ont repris une vie normale.

"Oui la pandémie est grave. Mais nous sommes capables d'y apporter des solutions. Si les hôtels sont pleins de touristes nationaux et marocains du monde, si les buffets sont pleins à craquer tous les jours avec des centaines de milliers de clients locaux et marocains venus du monde entier, alors expliquez-moi quelle différence cela ferait-il avec des clients internationaux ? Où est la différence ? Leurs noms et prénoms ?", interroge-t-elle.

"Nous voulons travailler, nous ne demandons rien d'autre que de travailler au même titre que tout le monde !", conclut-elle.

Conférence en ligne du 2 au 4 septembre

Formation : « Applied Machine Learning Days Africa »

La conférence "Applied Machine Learning Days Africa" 2021 se tiendra en ligne du 2 au 4 septembre prochain, à l'initiative du Applied Machine Learning Days (AML) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), plus grande conférence européenne dédiée au Machine Learning et à l'Intelligence Artificielle.

Pour sa cinquième année, en plus des événements en ligne, les AMLD de l'EPFL organisera AMLD Africa, première édition internationale et africaine, se focalisant particulièrement sur l'application du machine learning et de l'intelligence artificielle dans l'innovation et le développement durable des pays Africains, en faisant un événement particulièrement prisé tant par le monde académique que l'industrie et les entreprises, indique l'équipe AMLD Africa dans un communiqué.

La conférence aura lieu sur 3 jours, avec des key-

notes, talks et des workshops, ajoute la même source.

L'événement sera totalement virtuel et en anglais. Plus de 30 talks seront retransmis en direct et plus de 10 workshops seront donnés virtuellement, précise-t-on. Pour cette première édition, les différents tracks couvriront plusieurs thématiques, à savoir "AI & Environment", "AI & Natural Language Processing", "AI & Community", "AI for Social Good", "AI & Healthcare" et "AI & Agriculture".

Les tickets sont disponibles gratuitement sur le site des Applied Machine Learning Days, précise le communiqué.

Les Applied Machine Learning Days Africa est un événement à but non lucratif, qui dépend de ses partenaires et leur soutien, conclut le communiqué.



Installation de plusieurs groupes internationaux

Meknès poursuit sa mue industrielle

Réputée pour sa vocation agricole et de destination touristique culturelle, la ville de Meknès nourrit, depuis quelques années, l'ambition de devenir un pôle industriel compétitif et attractif pour de grandes entreprises opérant dans plusieurs domaines.

Meknès, qui est l'une des plus importantes régions agricoles au Maroc en termes de production, est désormais un véritable pôle industriel émergent, à la faveur des efforts déployés par les départements ministériels concernés et les instances élus.

En effet, la capitale ismaélienne et sa région ambitionnent de devenir un eldorado de l'industrie automobile, avec l'installation de plusieurs groupes internationaux, dont Yazaki, Delphi, Yura. Le dernier en date est le géant américain du secteur automobile Lear Corporation, qui a annoncé le renforcement prochainement de sa présence dans le Royaume. L'équipementier automobile américain vient de créer, en effet, une nouvelle filiale spécialisée dans la fabrication de composants automobiles, laquelle opération vise à renforcer son projet de développement au Maroc, à travers l'entrée en service d'une sixième usine marocaine d'ici fin 2021.

Le nouveau projet, qui devrait être réalisé dans la zone industrielle Sidi Bouzekri sur une superficie de 5.800 m2, prévoit la création de 200 nouveaux postes d'emploi,



qui viendront s'ajouter aux 15.000 salariés que compte le groupe au Maroc, notamment à Tanger, où il s'était installé pour la première fois (2003).

Un tel résultat a été atteint grâce aux avantages préférentiels que la ville ismaélienne offre aux investisseurs, notamment la disponibilité d'un foncier à un coût compétitif, une main d'œuvre qualifiée, un cadre de vie attractif, outre un bon niveau de connectivité aux princi-

paux ports de Kénitra, de Casablanca et de Tanger Med. A Meknès, les opportunités du secteur de l'automobile sont ainsi nombreuses grâce à l'optimisation de la chaîne logistique des constructeurs et un capital humain formé et qualifié, avec un turn-over de -1%. Outre l'automobile, les secteurs de l'agroalimentaire, le textile et habillement, les matériaux de construction et les produits pharmaceutiques et cosmétiques offrent égale-

ment de belles opportunités de développement au niveau de la région.

Ces opportunités sont à saisir, notamment dans le cadre des stratégies adoptées au niveau régional et local, mais aussi du Plan de Relance Industriel (2021-2023), qui constitue une nouvelle stratégie adoptée par le ministère de tutelle et reposant sur l'instauration d'une politique de substitution aux importations, le renforcement du capital marocain dans l'industrie et la décarbonation de l'industrie pour préserver et renforcer l'export. Pour tirer son épingle du jeu, au vu de la rude concurrence des autres pôles au niveau national, Meknès a investi dans le renforcement de son infrastructure en créant des zones industrielles à vocations diverses, dont l'Agropolis (130 ha), Mejjat (57 ha) et la zone de Sidi Slimane Moulkifane (24ha).

Des quartiers industriels ont vu le jour, également, à Ain Slougui (18 ha), route Moulay Driss (40 ha), Lafarge Ciments (300 ha), Sidi Said (13 ha), route El Hajeb (120ha) et route d'Agourai (13 ha), outre des zones d'activités économiques à Borj Moulay Omar (1ha) et à Oujah Arouss (25.370 m²).

Ce réseau de zones et quartiers industriels sera renforcé par la création, bientôt, d'une zone industrielle à Ouislane sur une superficie de 65 ha.

Afghanistan

L'ONU prévient les Talibans que le traitement des femmes est une « ligne rouge »



La cheffe des droits de l'homme de l'ONU a tracé mardi aux talibans une "ligne rouge", les exhortant à respecter les droits des femmes en Afghanistan, en particulier l'accès à une éducation de qualité.

S'exprimant à l'ouverture d'une réunion spéciale du Conseil des droits de l'homme (CDH) sur l'Afghanistan, Michelle Bachelet a appelé les talibans à respecter leurs promesses en matière notamment de respect des droits des femmes. "Une ligne rouge fondamentale sera la façon dont les talibans traitent les femmes et les filles et respectent leurs droits à la liberté, à la liberté de mouvement, à l'éducation, à l'expression personnelle et à l'emploi, conformément aux normes internationales en matière de droits humains", a déclaré la Haute-Commissaire aux droits de l'homme.

"En particulier, la garantie de l'accès à une éducation secondaire de qualité pour les filles sera un indicateur essentiel de l'engagement" des talibans en faveur des droits humains, a-t-elle ajouté, en demandant la mise en place d'un gouvernement "inclusif" avec une représentation significative des femmes.

La session extraordinaire sur l'Afghanistan se tient à la demande du Pakistan, en tant que coordinateur de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur les droits humains et les questions humanitaires, et de l'Afghanistan, représenté par Nasir Ahmad Andisha, le diplomate que l'ancien gouvernement avait nommé, avec le soutien de près d'une centaine de pays, dont la France et les Etats-Unis. Nasir Ahmad Andisha a appelé le CDH à envoyer "un message fort à toutes les parties, y compris aux talibans, pour leur faire comprendre que les atteintes aux droits humains auront des conséquences".

Pendant les débats, une soixantaine de pays ont présenté une déclaration conjointe - lue par la représentante espagnole auprès des Nations unies, Aurora Diaz-Rato, demandant notamment "l'arrêt immédiat des assassinats ciblés de défen-

seurs des droits des femmes". Depuis leur prise du pouvoir le 15 août, les talibans tentent de convaincre la population qu'ils ont changé et que leur régime sera moins brutal que le précédent, entre 1996 et 2001.

Ils avaient alors imposé une version ultra-rigoureuse de la loi islamique. Les femmes ne pouvaient ni travailler ni étudier, et voleurs et meurtriers encouraient de terribles châtements. Les talibans affirment aujourd'hui qu'ils respecteront les droits des femmes et qu'elles seront autorisées à recevoir une éducation et à travailler. Mais cela n'endigue pas le flot de ceux qui ne croient pas en leurs promesses et veulent à tout prix partir.

A Kaboul, des milliers de personnes se massent autour de l'aéroport en espérant pouvoir quitter leur pays à bord des avions affrétés par les Occidentaux.

Mme Bachelet, qui début août avait évoqué "des rapports faisant état de violations pouvant être assimilées à des crimes de guerre et à des crimes", a indiqué mardi avoir reçu "des informations crédibles faisant état de graves violations du droit humanitaire international et d'atteintes aux droits humains dans de nombreuses zones" sous contrôle des talibans. Et de prévenir les talibans: "les violations des droits humains sapent la légitimité de leurs auteurs - à la fois vis-à-vis de la population, mais aussi des institutions régionales et internationales et des autres Etats".

Mme Bachelet a appelé le CDH à mettre en place "un mécanisme dédié pour suivre de près l'évolution de la situation des droits humains en Afghanistan, y compris - en particulier - la mise en oeuvre par les talibans de leurs promesses".

Plusieurs ONG ont appelé à mettre sur pied une enquête internationale, comme le CDH en a créé pour la Birmanie ou le Venezuela. Mais le projet de résolution présenté par le Pakistan au nom de l'OCI se contente de demander à la Haute-Commissaire d'enquêter sur les violations des droits humains et de publier un rapport au premier trimestre 2022.

Attendons pour voir...

Afghanistan

Le cri d'alarme de Zarifa Ghafari, la mère-courage maire de Maidan Shar

■ Nabil El Bousaadi

« Je suis assise là à attendre qu'ils viennent. Il n'y a personne pour m'aider ou aider ma famille. Je suis juste assise avec eux et mon mari. Et ils vont venir pour des gens comme moi et me tuer. Je ne peux pas quitter ma famille. Et, de toute façon, où irai-je ? ». Mais qui est donc la personne qui s'exprimait de la sorte, ce dimanche, avec le média britannique « inews » et qui sont ceux qui seraient prêts à la tuer ?

Elle, c'est Zarifa Ghafari, 29 ans, maire depuis 2018, de Maidan Shar, une ville de 50.000 habitants, située dans le Wardak, à une cinquantaine de kilomètres de Kaboul et eux, ce sont bien entendu, les Talibans qui, vingt années après leur départ d'Afghanistan, y sont revenus en héros.

Nommée, en juillet 2018, par le président Ashraf Ghani à la tête de la mairie de Maidan Shar après avoir obtenu les meilleures notes lors d'un concours où elle était la seule femme, l'intéressée est, dès cet instant, devenue la cible de menaces de mort et de tentatives d'assassinat.

D'ailleurs au moment où elle était venue pour prendre ses fonctions, elle avait trouvé son bureau occupé par des hommes agressifs brandissant des bâtons et des pierres si bien qu'elle n'a pu prendre ses fonctions que 8 mois plus tard, en mars 2019, grâce à l'intervention d'officiers paramilitaires envoyés par la Direction nationale de la Sécurité, le service de renseignements afghan.

Après qu'elle ait obtenu en mars 2020, à Washington, le « prix international de la femme courage », son père sera assassiné en novembre de la même année devant son domicile à Kaboul et elle déclarera, en février dernier, aux journalistes de « Ouest-France »: « Je sais que je peux mourir à tout moment. Ma mission importe plus que tout. Je veux ouvrir la voie aux femmes de ce pays. Leur montrer ce qu'elles peuvent accomplir ».

Mais, si Zarifa Ghafari s'était fixé comme objectif d'aider ses compatriotes afghanes à récupérer tous les droits dont elles avaient été dépourvées sous le régime des Talibans (1996-2001) lorsqu'elles ne pouvaient ni travailler ni étudier, qu'elles étaient obligées de porter la burqa, qu'elles ne pouvaient quitter leur domicile qu'en étant accompagnées d'un « mahram », un chapeau masculin de leur famille et que les flagellations et les exécutions - y compris les lapidations pour adultère - étaient pratiquées sur les places publiques et dans les stades, force est de reconnaître que, désormais, ce ne sera pas chose aisée avec le retour de ces derniers aux commandes de l'Etat quand bien même Suhail Shaheen, l'un de leurs porte-paroles, a déclaré, à la BBC, que les droits des femmes seront préservés puisqu'elles pourront « avoir accès à l'éducation et à l'emploi » même si elles seront tenues « de porter le hijab ».

Or, ces propos n'ont pas convaincu Antonio Guterres, le secrétaire général des Nations-Unies « horrifié » par les informations portant sur les violations des droits des femmes en Afghanistan. Regrettant, par ailleurs, « de voir que les droits durement acquis par les filles et les femmes afghanes sont en train de leur être enlevés, le secrétaire général de l'ONU s'est dit « profondément préoccupé par les premières informations selon lesquelles les talibans imposent de sévères restrictions aux droits humains dans les zones qu'ils contrôlent ».

Mais en dénonçant une réaction aussi tardive de la part de l'ONU, Zarifa Ghafari écrira, sur son compte Twitter: « Enfin ! Merci Monsieur Antonio Guterres, mais le fait que vous le sachiez ne résoudra pas le problème. Nous sommes choqués que vous l'appreniez si tard alors que vous pouvez entendre la voix de n'importe qui d'autre dans le monde plus rapidement que nous ».

Est-il bien vrai que, comme ils l'ont assuré, à plusieurs reprises, à différents médias, les Talibans d'aujourd'hui ne sont pas les Talibans d'hier car entre-temps ils auraient mis de l'eau dans leur vin pour amadouer la communauté internationale ?

Rien ne pourrait le confirmer à l'heure qu'il est mais attendons pour voir...

En mer de Chine méridionale

Kamala Harris dénonce les intimidations de Pékin

La vice-présidente américaine Kamala Harris a accusé Pékin mardi d'intimidations sur les pays du pourtour de la mer de Chine méridionale, alors que Washington cherche à renforcer ses alliances face à la Chine.

Washington veut aussi rassurer ses partenaires devant les inquiétudes d'un repli américain provoquées par le retrait chaotique des troupes américaines d'Afghanistan. "Pékin continue à exercer des pressions, à intimider et avoir des revendications sur l'essentiel de la mer de Chine méridionale", a-t-elle déclaré au deuxième jour d'une visite à Singapour. "Les actes de Pékin continuent à saper l'ordre international basé sur le droit et à menacer la souveraineté des nations". "Les Etats-Unis peuvent diffamer, opprimer et intimider d'autres pays sans en payer le moindre prix", lui a rétorqué un porte-parole de la diplomatie chinoise, Wang Wenbin, en faisant allusion à l'intervention américaine en Afghanistan. "Les Etats-Unis usent toujours du droit pour justifier leur égoïsme et assoir leur hégémonie", a-t-il estimé devant la presse. Dans son discours à Singapour, la vice-présidente américaine a détaillé les

objectifs de politique extérieure de son administration en Asie. "Les Etats-Unis sont unis avec nos alliés et partenaires devant ces menaces", a-t-elle assuré, faisant référence à la Chine. Pékin revendique presque la totalité de la mer de Chine méridionale, une zone maritime aux ressources importantes et par laquelle passe une grande part du commerce mondial. Mais quatre pays d'Asie du Sud-Est, les Philippines, le

Vietnam, la Malaisie et Brunei, ainsi que Taïwan, ont des revendications de souveraineté concurrentes sur la zone. Pékin a été accusé de déployer des équipements militaires, dont des lance-missiles, et d'ignorer une décision d'un tribunal international de 2016 qui a jugé sans fondement la plupart de ses revendications historiques. Les tensions se sont aggravées ces derniers mois entre Pékin et les pays

contestant ses revendications maritimes. Manille a fait part de sa colère après avoir détecté des centaines de bateaux chinois dans la zone économique exclusive (ZEE) philippine, tandis que la Malaisie a déployé des chasseurs pour intercepter des avions militaires chinois qui ont fait une incursion près de ses côtes.

La responsable a aussi voulu apaiser les craintes que les tensions croissantes entre la Chine et les Etats-Unis ne contraignent les pays étroitement liés aux deux puissances économiques à devoir choisir leur camp.

"Notre engagement en Asie du Sud-Est et dans l'Indo-Pacifique n'est pas dirigé contre un pays quel qu'il soit, et ne vise pas à forcer quiconque à choisir entre les pays", a-t-elle souligné.

La visite de Kamala Harris dans la région succède à celle du chef du Pentagone Lloyd Austin le mois dernier, qui avait aussi sévèrement critiqué les revendications chinoises dans cette zone disputée.

Mais la crise en Afghanistan a renforcé les doutes sur la crédibilité du soutien américain pour ses partenaires et jeté une ombre sur la visite en Asie du Sud-Est de Kamala Harris.

La vice-présidente américaine a justifié la décision de Joe Biden de retirer les troupes américaines d'Afghanistan, une

décision "courageuse et bonne". Elle a répété que les Américains donnaient la priorité à l'évacuation en cours d'étrangers et d'Afghans à l'aéroport de Kaboul.

Kamala Harris a aussi annoncé que Washington proposait d'organiser en 2023 la réunion annuelle du Forum de Coopération économique Asie-Pacifique (Apec), organisation dont font partie à la fois les Etats-Unis et la Chine. Les relations entre Pékin et Washington se sont envenimées après des différends allant de la cybersécurité et la lutte pour la suprématie technologique aux violations des droits de l'Homme à Hong Kong et au Xinjiang.

L'administration Biden a continué pour l'essentiel la politique de Trump d'opposition à la Chine, décrivant la puissance asiatique comme son premier défi, avec un ton un peu plus modéré.

A Singapour, Kamala Harris a aussi appelé à une meilleure coopération internationale pour renforcer les chaînes d'approvisionnement, au cours d'une rencontre avec des officiels et des dirigeants d'entreprises singapouriens, alors que le déficit de production de micro-processeurs met à mal l'industrie automobile mondiale.

La vice-présidente américaine devait poursuivre sa visite et arriver au Vietnam dans la soirée.



LES APPELS D'OFFRES

Société Al Omrane Fès-Meknès
Appel d'offres Ouvert
N° 171/2021
(Séance Publique)

Lotissement Belloufa
Travaux de voirie, d'assainissement et de plantation
Commune Sbaa Rouadi
Province de Moulay Yaacoub

Le 17/09/2021 à 10h, il sera procédé, dans le bureau de la société d'Al Omrane Fès-Meknès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour les travaux suscités.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré gratuitement à la Division des Marchés de la société, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60.000,00Dhs (Soixante mille dirhams). L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 243 980,00 (Quatre millions deux cents quarante-trois mille neuf cents quatre-vingt dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du règlement relatif aux marchés du groupe Al Omrane.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau précité.
- Soit envoyer les dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de la consultation. Les qualifications exigées sont :
Secteur : 2 - Qualification : 2.2 - Classe : 2

Et Secteur : 3 - Qualification : 3.1 - Classe : 1

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation. Al Omrane Fès-Meknès, S.A., Place Bir Anzarane
Tél. : 05 35 64 22 48/49/57
Fax : 05 35 64 22 55.

Site Web : www.alomrane.gov.ma
Al Omrane Fès-Meknès, est une filiale du Groupe Al Omrane

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
Délégation régionale de Rabat Salé Kenitra
Service de Construction et d'Équipement
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N° 22/2021/DRAIRSK
Séance publique

Le 21/09/2021 à 10h il sera procédé, dans la salle de réunion à la délégation régionale des Affaires Islamiques de Rabat-Salé-Kénitra- 25, Rue Oujda Hassan Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, concernant la fourniture des Moquettes pour des mosquées à la région de Rabat Salé Kénitra, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la délégation régionale des Affaires Islamiques de Rabat-Salé-Kénitra, 25 Rue Oujda Hassan Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 DH (Vingt mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 405 864,00 DHS (Quatre cent cinq mille huit cent soixante-quatre Dirhams) T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif Aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à la délégation régionale des Affaires Islamiques de Rabat Salé Kénitra 25, Rue Oujda Hassan Rabat.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre à la délégation régionale des Affaires Islamiques de Rabat Salé Kénitra 25, Rue Oujda Hassan Rabat ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics;

La date limite de dépôt des prospectus est le 20/09/2021 jusqu'à 16h30 au bureau du service des

affaires administratives et financières à la délégation régionale des Affaires Islamiques de Rabat-Salé-Kénitra à l'adresse citée ci-dessus.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'El Jadida
Commune d'El Jadida
Division des Affaires Financières

Administratives et Juridiques
Service du Budget de
Comptabilité et des Marchés
Avis d'appel d'offres ouvert sur offre de prix
(Séance publique)

Le 21 septembre 2021 à 10 Heures 30 mn, il sera procédé à la salle des réunions au premier étage à l'Annexe administrative Hay Essalam d'El Jadida à l'ouverture des plis relative à : A.O N° 10/2021 relatif à l'équipement de la commune en matériel informatique.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (30.000,00 DHS) Trente Mille Dirhams. L'estimation du projet s'élève à un montant de (1.064.700,00 DHS TTC) Un million soixante-quatre mille sept cent dirhams TTC.

Les prospectus catalogues et fiches techniques indiquées à l'article 19 de règlement de consultation exigées par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés au bureau du Directeur Général des services communaux au siège principal de la commune située à l'avenue Mohammed VI El Jadida avant le 20 septembre 2021 à 16Heures30 mn.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service du budget de comptabilité et marchés.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis dans le bureau des Marchés à l'Annexe administrative à Hay Essalam d'El Jadida.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Commune d'El Jadida.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique au www.marchespublics.gov.ma/marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Tiznit
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N° 43/2021/B.P

Le jeudi 16 septembre 2021 à 10h, il sera procédé dans la salle des réunions du Conseil Provincial de Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur Travaux d'alimentation en eau potable des douars Laayoune Oufella et Tamguert à la Commune Oujjane; Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service des Affaires financières et administrative et moyens généraux (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000 ,00 dhs (Vingt mille dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 303 153,44 dhs (Un million trois cent trois mille cent cinquante-trois dirhams 44 cts).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée
-Soit les déposer contre récépissé leurs plis au service des Affaires financières et administrative et moyens généraux (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit.

-soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics;

-Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation
- Le dossier technique doit com-

prendre :

- Copie légalisée du certificat de qualification et de classification de l'entreprise :

Secteur : C - Qualification : C1 - Classification : 4

Secteur : A - Qualification : A6 - Classification : 4

N.B : Ce Certificat tient lieu du dossier technique

- les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 09 du règlement de consultation

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement, du Transport, et de l'Eau
Office National des Chemins de Fer - Pôle Finances, Achats et Juridique
Direction Achats
Avis d'appel d'offres ouvert N° T0261/DSID
Séance non publique d'ouverture des plis

Le Directeur Achats recevra jusqu'au 23 Septembre 2021 avant 11 heures les offres de prix pour la mise en place d'un marché ferme pour la réalisation de la prestation ci-après : Refonte du confinement des deux couloirs froids du Datacenter principal hébergeant les racks des serveurs
Maître d'Ouvrage : Directrice des Systèmes d'information et Digital.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du site Web de l'ONCF à l'adresse www.oncf.ma, suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.

Le cautionnement provisoire n'est pas prévu au titre de cet appel d'offres.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois cent soixante-six mille dirhams (366 000,00) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Achats ONCF (RG.0003/PMC- version 02).

Ledit règlement est disponible sur le portail ONCF www.oncf.ma.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis sous format électronique au portail marocain des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service Etudes et Travaux, Département Travaux et Prestations de la Direction Achats, sis 8 Bis Rue ABDERRAHMANE EL GHAFIKI - RABAT- AGDAL ;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;

Il est prévu une visite des lieux le 09 Septembre 2021 à 10h00. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 et 4 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Fès Meknès
Province Moulay Yacoub
Secrétariat Général
N°..... PMY/SG/DBM
Avis d'appel d'offres ouvert N° 28/2021/PMY/INDH
Séance publique

Le 20 septembre 2021 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux du siège du Secrétariat Général de la Province de Moulay Yacoub à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'aménagement et renforcement de la piste reliant la RP 5002 et douar Ouled Ali Ben Yechou sur une distance de 2,6 km à la commune Louadaine - Province de Moulay Yacoub.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de la Province de Moulay Yacoub, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quatre-vingt et onze mille neuf cent douze dirhams (291.912,00 DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de cette Province ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Province ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au

début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

-Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Fès Meknès
Province Moulay Yacoub
Secrétariat Général
N°..... PMY/SG/DBM
Avis d'appel d'offres ouvert N° 29/2021/PMY/INDH
Séance publique

Le 21 septembre 2021 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux du siège du Secrétariat Général de la Province de Moulay Yacoub à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'aménagement et renforcement des pistes reliant la RP 5002 et douar Ouled Ben Ali sur une distance de 1 km à la commune Louadaine - Province de Moulay Yacoub.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de la Province de Moulay Yacoub, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quinze mille dirhams (15.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-six dirhams (499.026,00 DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de cette Province ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Province ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

-Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Fès Meknès
Province Moulay Yacoub
Secrétariat Général
N°..... PMY/SG/DBM
Avis d'appel d'offres ouvert N° 30/2021/PMY/INDH
Séance publique

Le 22 septembre 2021 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux du siège du Secrétariat Général de la Province de Moulay Yacoub à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'ouverture et aménagement de la piste reliant la route goudronnée (Douar Ouled Zizoune) et la route goudronnée (Ouled Snoussi) sur une distance de 2 km à la commune Laajajra - Province de Moulay Yacoub.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de la Province de Moulay Yacoub, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-douze dirhams, 80 centimes (673.492,80DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de cette Province ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Province ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

-Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics.- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Chtouka Ait Baha
Cercle Ait Baha
Caidat de Ait Ouadrin
Commune de Ait Ouadrin
Appel d'offres ouvert N° : 05/AOT/2021
(Séance publique)
Le jeudi 16 septembre 2021 à 11

heures du Matin, il sera procéder à la salle de réunion au siège de la commune Ait Ouadrin, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :
-Adduction en eau potable par des canaux et construction d'une borne fontaine au Douar Issek
- Adduction en eau potable par des canaux et construction d'une borne fontaine au Douar Ibrichne

- Adduction en eau potable par des canaux et construction d'une borne fontaine au Douar Tassila Ouhddar
Le dossier peut être retiré du service des marchés de la commune d'Ait Ouadrin. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5 000, 00 dhs).
-L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent seize mille deux cent quatre-vingt-quatre dirhams quatre-vingt cts (116.284,80 dhs) TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 26, 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la commune d'Ait Ouadrin.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail de marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Société Al Omrane
Marrakech-Safi
Appel d'offres ouvert N° 138/2021

Le 17/09/2021 à 10h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les Travaux complémentaires d'aménagement du lotissement Hay Mohammedi à la Commune de Safi- Province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 Dirhams (Vingt Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 948 266,00 Dirhams (Un million neuf cent quarante-huit mille deux cent soixante-six dirhams).

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :
Secteur : 2-3
Classe : 2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Société Al Omrane
Marrakech-Safi
Appel d'offres ouvert N° 139/2021

Le 17/09/2021 à 11h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les Travaux d'équipement en VRD du bloc 21 (HMIDOUCH

et bloc 24 du lotissement MHAMID V à la ville de Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 Dirhams (Vingt mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 645 990,80 Dirhams (Un million six cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix dirhams et quatre-vingt centimes).

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

Secteur : 2-3 - Classe : 1

Secteur : 3-1 - Classe : 1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

*****/*****

Royaume du Maroc
Société Al Omrane
Marrakech-Safi
Appel d'offres ouvert N° 140/2021

Le 17/09/2021 à 12h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les Travaux de pavage du quartier Oulad Benrahmoun, dans le cadre de mise à niveau complémentaire des quartiers d'habitat sous équipés de la Préfecture de Marrakech - Commune Oahat Sidi Brahim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement proviso

ANNONCES LÉGALES

JEAN BUSNOT MAROC
Intermédiaire d'assurance régi par la loi n°17-99
Portant Code des Assurances Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital, de 500 000 dirhams
Siège Social : N° 253-255
Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca
R.C. n°200781

I. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 05/07/2021, il a été décidé :
1-L'autorisation de transfert de 3 000 actions au profit de la société AFMA SA,
2-Agrément en qualité de nouvel actionnaire, la société AFMA SA, RC N° 22463.
II. Suivant décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement en date du 06/07/2021, il a été décidé :
1-Constatacion de la démission de tous les Administrateurs du Conseil d'Administration,
2-Nomination des nouveaux Administrateurs et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026 :
*M. Mohammed Farid BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN A203856,
*La société AFMA SA, Représentée par M. Mouhcine Drissi Touzani Walali, en sa qualité de Directeur Général Délégué, et titulaire de la CIN N° : C545772.
* La société HOLDING PARTNERS GROUP JB,
*M. Abdelfattah Bensaïd, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN CD340546.
III. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 06/07/2021, il a été décidé :

1-Nomination de M. Mohammed Farid Bensaïd, en qualité D'administrateur - Président Directeur General et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.
2-Nomination M. Mouhcine Drissi Touzani Walali en qualité D'administrateur - Directeur General Délégué.
3- Nomination M. Abdelfattah Bensaïd, en qualité d'administrateur - Représentant Responsable de La Société.
Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 23/08/2021 sous le n° 790493.

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

LA VIE COMPTABLE
Comptabilité - Fiscalité - Organisation - Constitution Sté - Assistance

YOUYA CLEAN

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 03/08/2021, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : YOUYA CLEAN
Objet : Pressing - Importation des machines et produits pour pressing (teinturerie et dégraissage)
Siège Social : TR1 Lot N°170 Lotissement Mouhit Commune Ouled Azzouz Province Nouasser Casablanca
Durée : 99 Années à compter du jour de son immatriculation au registre de Commerce
Capital Social :
Le capital social de la société est fixé à la somme de Cent Mille dirhams (100.000.00) et divisé en mille (1000) parts sociales, de cent (100) dirhams chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes souscrites en numéraire, il est

attribué, à savoir :
Taïb Ajaba : 1000 Parts
Gérance : Taïb Ajaba est désigné gérant unique, La société sera valablement engagée par sa signature seule.
Année Social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 12/08/2021 sous le n° 789613.

CEGOR
89, Boulevard d'Anfa Casablanca

NUNHEMS MAROC SARL

Augmentation du Capital

I. Aux termes d'une Décision Extraordinaire en date du 24 juin 2021 prise par l'Associé Unique de la Société «NUNHEMS MAROC », Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 100.000 DH dont le siège social est à Casablanca, N°1, Lot A3, Immeuble C « Ivoire 3 », 2ème étage- Marina de Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le N°400385, il a été :
*Décidé la continuation de la société malgré la perte des 3/4 du capital ;
*Décidé d'augmenter le capital social de 37.900.000 DH afin de le porter de la somme de 100.000 DH à 38.000.000 DH par la création de 379.000 parts nouvelles de 100 DH chacune, toutes à souscrire en numéraire et à libérer de la totalité à la souscription, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles.
*Constaté la souscription et la libération de la totalité des 379.000 parts nouvellement créées par l'Associé Unique, BASF SE, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société, ainsi qu'il ressort de l'arrêté de compte établi par les

gérants et certifié par le commissaire aux comptes.
* Décidé de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.
II. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 23 août 2021 sous le N°790491 et a fait l'objet d'une inscription modificative à la même date sous le N°29681.
Pour extrait et mention
CEGOR

QR13
Société à Responsabilité Limitée, au capital de : 100.000 Dirhams
Siège social : Angle Bd Yacoub El Mansour & Rue Socrate, Lot 5, Immeuble Masurel, 2ème étage - Casablanca RC 513733

I - Suivant acte sous-seing privé à Casablanca en date du 28/07/2021, il a été établi les Statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur et dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : QR13.
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée.
Objet Principal : La société a pour objet principal la restauration sous toutes ses formes.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.
Siège Social : Angle Bd Yacoub El Mansour & Rue Socrate, lot 5, Immeuble Masurel, 2ème étage - Casablanca.
Capital Social : 100 000 dirhams, divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune, attribuées aux associés en rémunération par proportion de leurs apports respectifs :
- La société Ténor Restauration : 990 parts
- Monsieur Mohammed Farid Bensaïd : 10 parts.
Cogérants : Sont nommés comme cogérants pour une durée illimitée :
*Monsieur Mohammed Farid Bensaïd, titulaire de la CIN

N°A203856.
*Monsieur Jamal Hamdouch, titulaire de la CIN N°A529373.
Exercice Social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.
Registre du Commerce :
- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 23/08/2021 sous le n° 790411.
- La société a été immatriculée au RC de Casablanca le 23/08/2021 sous le numéro 513733 du Registre Analytique.
Pour extrait et mention

Royaume du Maroc
Ministre de l'Intérieur
Province RHAMNA
Secrétariat Général
Division d'Urbanisme et d'Environnement

Avis d'enquête publique

En vertu de la décision du gouverneur de la province RHAMNA Numéro104 en date du 16 Aout 2021, il sera procédé à une enquête publique, pour une durée de 20 jours à partir du 30 Aout 2021 sur le Projet d'exploitation d'une carrière d'extraction et criblage d'un sable quartzeux au niveau de la Commune Skhour Rhamna, Province Rehamna, au profit de la Société « DELTA LA COLLINE ».

ACWA POWER MAROC
Société à Responsabilité Limitée, au capital de : 50.000 Dhs
Siège social : 65, Avenue Mehdi Benbarka, Souissi-Rabat
Registre de commerce de Rabat N° 95065

Continuité de l'activité de la société

Aux termes des délibérations en date du 29 Juin 2021, l'Assemblée Générale Mixte, a décidé ce qui suit :

*Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
*Continuité de l'activité de la société :
L'Assemblée générale extraordinaire, ayant constaté que la situation nette de la société est inférieure au quart du capital social, a décidé la continuité de l'activité sociale de la société.
DÉPÔT LÉGAL :
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Rabat le 24 août 2021, Sous le N°116949.
Pour extrait et mention
La gérance

AFRIC PLANCHER
Société Anonyme, au capital de 3.000.000,00 Dirhams
Siège social : Rue Jena, Résidence Isk, Apt 7, Secteur 9, Hay Ryad - Rabat
Registre de commerce de Rabat N° 128831

Dissolution anticipée

Aux termes des délibérations en date du 5 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :
-Décidé la dissolution anticipée de la société,
-Mis fin aux fonctions des administrateurs,
-Nommé en qualité de Commissaire aux comptes au titre de la régularisation des exercices depuis a constitution à la clôture de liquidation : Cabinet des Experts Partenaires représenté par Mme Nisrine EZZAOUYA.
-Nommé en qualité de liquidateur et pour la durée de liquidation : Monsieur Jaafar MAJID SKALLI, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN N° B448253, demeurant Villa 126, Hay Al Bassatine Al Manzeh - Témara
-Fixé le siège de liquidation au siège social à Rabat, Rue Jena, Apt 7, Secteur 9, Hay Ryad.
La dénomination de la société

sera suivie de la mention « société en liquidation »
Dépôt légal :
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Rabat le 24 août 2021, Sous le N°116950.
Pour extrait et mention
Le liquidateur

RIVASUL
Sarll d'Associé Unique
Société à responsabilité limitée d'Associé Unique, au capital de : 100.000,00 DH
Siège social : 117 Rue Ibnou Mounir Résidence Azzarka, 1^{er} Etage N°2 Maarif - Casablanca -

Constitution de société à responsabilité limitée d'associé unique

Dénomination : RIVASUL Sarll d'associé Unique
Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :
- Restauration, Fourniture Alimentaire.
Siège Social : 117 Rue Ibnou Mounir Résidence Azzarka, 1er Etage N°2 Maarif-Casablanca.
Durée : 99 années consécutives à dater de sa constitution
Capital Social : le capital social est fixé à : 100.000,00 (Cent mille) Dirhams, toutes incluses et toutes souscrites et libérées entièrement en numéraire par l'associé unique Madame Wafa Ait El Kadi.
Gérance de La Société : La société est gérée par Madame Wafa Ait El Kadi, pour une durée illimitée.
Signature Sociale : La société est engagée par la signature unique de Madame Wafa Ait El Kadi.
Année Sociale : Du 1^{er} janvier au 31 décembre.
II) Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce de Casablanca, sous le numéro : 790303 en date du 19/08/2021, et la société immatriculée au registre de commerce sous le N°513655.

Jeux & Services

SOLUTION N°4346

I	P	G	U	S					
I	N	C	A	R	E	T	R	O	S
T	T	R	B	O	T	E	C	U	
F	E	T	E	S	V	A	I	S	
R	I	N	G	L	O	G	E		
O	C	T	O	T	A	L	I	T	E
A	M	E	N	E	G	E	X		
O	L	E	I	B	A	T	I		
E	N	V	A	H	I	E	R	G	
I	R	A	I	A	C	C	R	U	E
C	R	A	N	E	R	T	A		
O	B	E	I	T	P	U	B	N	
A	L	O	T	S	E	S	T		
S	U	C	L	O	N	T			
D	E	B	L	A	I	S	O	R	
F	E	L	A	S	C	A	M	P	I
T	A	H	I	T	I	U	S	A	

MOTS CROISES

GRILLE N° 4347 Par Sid Ali

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									

HORIZONTALEMENT :

I- Bandit - II- Prendre des risques - Descente et montée - III- Habitudes - Altérée par l'air - IV- Objectif visé - Mesure mal prise - V- Appelle - Douze mois - QI inversé - VI- Bouquet de printemps - Décroché - VII- Prend le répit - En beauté - VIII- Article - Berné - Pt. cardinal - IX- Préposition - Partisan - X- Produit de facteurs.

VERTICALEMENT :

1- TRacer sa ligne au rapporteur - 2- Rendue enceinte par force - 3- Article - Froisse - 4- Fragile - Mot grecque - 5- Dans le vent - Palmipède - 6- Ètère verte - On peut dire qu'il tombe à pic - 7- Stable - Dieu du soleil - 8- Prune à pruneau - Espion du tonnerre - 9- Demi - Soeurs - 10- Bramée - Chiffre pair.

GRILLE N°4347

MOTS FLÉCHÉS

Par Sid Ali

Discutailier	Ville de France	Cale de traçage	Début d'aptitude	Excédent	Comprendre
Répète	Dommage	Communiquée	Coup dans l'eau	Collecter	
			Coïn du feu		
Personnel			Procédé d'écriture		
Baignant			Bécasse		
				Noble jus de fruit	
				Cassa les pieds	
Etendard					Faux
Il a ses entrées au musée					
		Homme de paie			
		Rendu moins épais			
Mousquetaire	Camrades			Grand axe	
	Alentours			Femelle du mouton	
			Baraquement		
			Dans la gamme		
Peinture religieuse	Baisers			Méto parisien	
	Il met l'eau sur le feu			Expédition en Afrique	
			Crue		Aigret
			Forêt		
Demi cercle		Propos verbeux			
Bleu foncé		Armer			
			Il fait des ponctions		
			Pareil à mémé		
Gros coeur		Fis des vers			Extrémité
Le même petit		Réalise			
	Jules romain			Album illustré	
	Il portait les armes			Piètre potache	
Met dehors			Cri de minet		
Gouverneur			Matière a noces		
				Zéro	
Tranche de pâté		Refait			

Solution

N°4346

HORIZONTALEMENT

I- IMPARFAITE. II- RAIDE - INOX. III- REPRESENTA. IV- USEE - EUE. V- PT - SOULEVE. VI- TRIS - LESER. VII- IO - IVES - NB. VIII- SOIS - AGE. IX- NAINS - LIEE. X- SURSATURES.

VERTICALEMENT

1- IRRUPTIONS. 2- MAESTRO - AU. 3- PIPE - SIR. 4- ADRESSIONS. 5- REE - VISA. 6- SEULES. 7- AIEULES - LU. 8- INNEES - AIR. 9- TOT - VENGE. 10- EXACERBES.

AL BAYANE

DOSSIER DE PRESSE:
311/ 1972
ISSN: 024679

Président
du Directoire & Directeur
de la publication :
MAHTAT RAKAS

Rédacteur en chef :
Najib AMRANI

RÉDACTION :
Rachid Lebchir - Belkassem Amenzou -
Khalid Darfa - Mbarek Tafsi - Mohamed
Younes - Abdelaziz Ouadirhi - Fairouz
El Mouden - Mohamed Nait Youssef -
Omayma Khtib - Kaoutar Khennach -
Aimen Bouzougaghe - Romuald Djabioh
-- Oussama Zidouhia - Karim Ben Amar

E.mail: albayane@albayane.press.ma
TEL: 0522.46.76.76
(LIGNES GROUPEES)

DIRECTEUR ARTISTIQUE :
Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :
Rahal M'hamed - Abderrahim
Attaf - Fatima Adnali - Safaa Amzil
- Abderrazak Boukhles - Issam
Matàame - Amina Belhouzi

RESPONSABLE INFORMATIQUE :
Hassan AMMERTI

REPORTERS PHOTOGRAPHES :
Akil Ahmed Macao
Rédouane Moussa

DIRECTEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER:
(Membre du Directoire)
Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE COMMERCIALE
Meryem ALOUTA 0522467667

ASSISTANTE COMMERCIALE :
Maria GHICHA 0522467660
E.mail : pub@albayane.press.ma

ANNONCES ADMINISTRATIVES :
Lemseffer Fatima 0522467662
E.mail : fatima@albayane.press.ma

Zahra Boury 0522467663
E.mail : zohra@bayanealayoutme.press.ma

ANNONCES LÉGALES :
Latifa RACHKI 0522467661
E.mail : annonces@albayane.press.ma

DIRECTION
COMMERCIALE & MARKETING
28 - 30 Rue Benzerte
- La Gironde - Casablanca
TEL : 0522.46.76.76 (L-G)
FAX: 0522.30 31 92
Site : www.albayane.press.ma

BUREAU DE RABAT
10, Rue Gabès,
Appt : 7, 3ème Etage
TEL. FAX: 0537206553

Imprimerie & Rédaction
28 - 30, Rue Benzerte
- La Gironde - Casablanca -
Tel-Fax : 0522 44 75 43

Don du sang

Les stocks de sang au plus bas

Pour satisfaire quotidiennement les besoins des malades dont l'état de santé, voire même la survie, le Maroc a besoin quotidiennement de 1.000 dons par jour. Mais depuis le début de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), les dons de sang ont chuté de plus de 50 %. Une situation qui met à mal les différents centres de transfusion de notre pays et plus particulièrement le centre régional de transfusions sanguines de Casablanca qui fait face à une pénurie de sang.

■ Ouardirhi Abdelaziz

En temps normal, grâce aux nombreux dons de sang quotidiens, le centre national de transfusion sanguine et ses différents centres régionaux et provinciaux, arrivent aisément à satisfaire toutes les demandes de sang des établissements hospitaliers du secteur public et des cliniques privées.

Le Maroc a besoin de 1.000 dons de sang chaque jour pour répondre aux nombreuses demandes en ce sens et des autres éléments qui le composent, à savoir les plaquettes, l'albumine, le plasma frais congelé ...

Malheureusement, depuis le début de la pandémie Covid, un sentiment de peur s'est installé. Les donateurs de sang se font de plus en plus rares, le confinement a aggravé la situation. Si on ajoute à cela le manque d'informations, et les collectes qui ont été annulées, on se retrouve face à une pénurie de sang grave voire critique.

Casablanca - Settat : 40 % de la consommation nationale en sang

Cette pénurie concerne pratiquement tous les centres de transfusions sanguines du Maroc qui pâtissent lourdement de la chute des dons de sang. Une chute de dons de sang exacerbée par des idées reçues du covid, mais il y a aussi de la période estivale. Ce qui met à mal les stocks de sang. Si on prend l'exemple du centre régional de transfusion sanguine de Casablanca, celui-ci doit

satisfaire des demandes qui émanent des différents hôpitaux et des cliniques privées. Un centre régional qui faut-il le noter, représente à lui seul 40 % de la consommation nationale en sang et ses dérivés. C'est énorme, et cela donne un aperçu clair des réels enjeux sanitaires que ce centre assure et assume.

Il est utile de rappeler ici que le centre régional de transfusion sanguine de Settat Casablanca doit satisfaire quotidiennement les demandes de sang des différents secteurs sanitaires du public et du privé de toute la région. C'est près de 600 services directement concernés, qui ont besoin de dons de sang, c'est près de 500 pochettes de sang / jour.

En temps normal, ce centre reçoit 200 à 300 donneurs / jour, mais en période estivale, ce chiffre ne dépasse guère 100 ou 150 donneurs / jour. Au regard de ces chiffres, on comprend aisément que ce centre se trouve dans une situation critique. Surtout que les stocks disponibles ne dépassent jamais 24 heures pendant cette période, ce qui signifie qu'il est pratiquement impossible de satisfaire toutes les demandes. Pour pallier au manque de sang, les centres de transfusion sanguine demandent aux proches des patients ayant besoin de sang de compenser les poches de sang utilisées.

Le don de compensation n'est pas une obligation, mais une incitation pour permettre de maintenir le niveau des stocks. Sur l'ensemble des dons, 60 % proviennent de dons volontaires et 30 % de dons de compensation. Les demandes de sang d'où qu'elles émanent : hôpitaux publics ou cliniques privées doivent être constamment satisfaites, et là c'est une autre paire de manche.

Casablanca a besoin de 400 dons de sang / Jour

Selon le Dr. Amal Darid Ibnefarouk, directrice du centre régional de transfusion sanguine Settat-Casablanca, qui ne cesse de tirer la sonnette d'alarme quant à la pénurie de sang, celle-ci a tenu à rappeler que pour satisfaire toutes les demandes quotidiennement au niveau de la région de Casablanca, il faut 400 dons de sang. Il y a des enfants malades qui souffrent de leucémie, qui ont besoin de sang chaque jour. Il y a des femmes qui accouchent qui présentent parfois des hémorragies et dont le pronostic vital est engagé. Ces femmes doivent être transfusées en urgence. Il y a les malades sous dialyse qui ont besoin de sang et de façon chronique. C'est aussi le cas des malades qui subissent des interventions chirurgicales, qui perdent du sang et auxquels il faut impérativement transfuser du sang. Il y a aussi tous les accidentés de la route dont certains ont besoin de transfusion sanguine pour vivre.



Ph Akil Macao

Ces pochettes de sang ne se trouvent pas dans le commerce, le sang est un liquide précieux que la science n'arrive pas à fabriquer. c'est un don divin. On comprend dès lors que le sang dont ont besoin de nombreux malades ne peut provenir que des dons.

Le coronavirus tue, mais le manque de sang aussi

Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus ou Covid au Maroc et depuis que les mesures interdisant les regroupements ont été prises, les différents Centres de Transfusion Sanguine de notre pays font face à une pénurie de Sang. Ce précieux liquide qui sauve des vies. Cette situation est due à la baisse de la fréquentation des centres par les donateurs dont la plupart sont effrayés par cette pandémie, et ce, malgré les mesures sanitaires prises par ces établissements.

Le don de sang se déroule toujours dans le respect strict de toutes les mesures sanitaires, d'hygiène et de propreté, en plus des mesures barrières édictées par les autorités : l'application du gel hydro-alcoolisé à l'intérieur, le port du masque obligatoire, le respect de la distanciation et aussi le respect des règles d'hygiène pour le prélèvement et l'utilisation des gants jetables et du matériel à usage unique.

Le coronavirus tue mais le manque de sang aussi, une façon de sensibiliser les populations sur l'importance de donner du sang et surtout en cette période.

Don de sang : Tous concernés

Pour transfuser les malades dont l'état de santé nécessite du sang ou de l'un de ses dérivés (Plaquettes-Plasma-Albumine), le centre de transfusion sanguine doit être quotidiennement approvisionné de ce précieux liquide, qui ne peut être acheté ou vendu, mais qui est issu des dons. Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable. Malheureusement cet acte noble, se trouve aujourd'hui confronté à la crise sanitaire, au confinement, à l'appréhension, à l'anxiété que vivent ou ressentent de nombreux donateurs, qui préfèrent rester chez eux. Une situation qui inquiète beaucoup les responsables au niveau du centre national de transfusion sanguine car les collectes de sang sont au plus bas.

C'est pourquoi j'invite tous nos citoyens à se mobiliser auprès des différents centres de transfusion au niveau national pour renflouer les stocks et atteindre de nouveau le seuil de sécurité. Sur ces colonnes du journal Al Bayane, nous faisons un appel à la générosité, de chacun, à votre solidarité à tous, pour faire des dons de sang afin de sauver les vies humaines de nos citoyens qui ont besoin de ce précieux et inestimable liquide. Je ne vous cache pas que c'est un combat quotidien pour tous les centres de transfusion sanguine de Tanger à Lagouira.

Notre objectif en ce moment est d'arriver à collecter 1 000 poches par jour, car les besoins des patients sont permanents.

Chacun doit savoir que le don du sang est une responsabilité individuelle et collective. Nous sommes tous concernés par ce dernier, car personne n'est à l'abri...

Parution d'un Hors-série

« Les Cahiers du Matin » dédié à la régionalisation avancée

Un Hors-série de "Les Cahiers du Matin" vient de paraître avec pour thème la régionalisation avancée, l'un des principaux chantiers du règne de SM le Roi Mohammed VI.

Le Hors-série, publié par le groupe Le Matin et intitulé "Les 12 régions, la richesse de toute une nation", vise à dresser l'état de lieux et d'avancement du projet de régionalisation avancée et à donner une synthèse globale des différentes facettes de ce chantier, ses composantes, ses acteurs et ses perspectives. Dans son éditorial, le directeur de la publication, Mohammed Haitami souligne qu'"il n'est pas étonnant que la régionalisation soit l'une des thématiques que SM le Roi a développées dans plusieurs discours", relevant que le Souverain n'a pas manqué de rappeler, à plusieurs occasions, son importance pour les chantiers de développement du Royaume.

Le Hors-série a pris le pari d'expliquer les enjeux, les tenants et les aboutissants, ainsi que le bilan d'étape de la régionalisation, ajoute M. Haitami, précisant qu'il ambitionne de relier le faisceau des composantes du projet de société voulu par SM le Roi, vers le point de convergence qu'est la régionalisation. La publication est répartie en quatre rubriques dont la première traite de plusieurs thématiques notamment l'état d'avancement de ce chantier et les premières assises nationales de la régionalisation avancée, organisées en décembre 2019 à Agadir et marquées par le message adressé par SM le Roi aux par-

ticipants.

Intitulée "Régionalisation avancée, un chantier en marche", cette rubrique évoque aussi la Contractualisation Etat-Région, en tant que nouveau mode de gouvernance pour la mise en oeuvre du chantier de la régionalisation, ainsi que les axes prioritaires dans la loi de finances 2021 pour accompagner la mise en oeuvre de ce projet et la question du marketing territorial.

Elle aborde également la transformation digitale dans le cadre de ce processus de régionalisation, ainsi que la mobilisation et la solidarité entre les régions face à la crise sanitaire de la Covid 19.

Cette rubrique propose en outre aux lecteurs un entretien avec Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées, dans lequel il a souligné que le but de la Fondation est de mettre en lumière les spécificités culturelle et patrimoniale de chaque région du Royaume.

La deuxième rubrique, intitulée "les acteurs du développement régional", revient sur les différents acteurs ayant contribué au développement territorial, en particulier, la Direction générale des collectivités territoriales.

Elle s'intéresse aussi aux Agences régionales d'exécution des projets, le "bras armé" des conseils régionaux, aux centres régionaux d'investissement, et à d'autres institutions engagées dans les projets de développement régional.



La publication propose également deux autres rubriques, une consacrée à la "monographie des 12 régions" et l'autre à la contribution du Groupe le

Matin au débat autour de la régionalisation avancée à travers l'organisation de plusieurs rencontres dédiées à ce sujet.

Un beau-livre du ministère de la Solidarité

« Les femmes dans la politique Royale, 22 ans de réformes »

« Les femmes dans la politique Royale, 22 ans de réformes » est intitulé d'un beau-livre publié récemment par le ministère de la Solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille, dans le cadre de la commémoration du 22ème anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Trône de Ses Glorieux Ancêtres. »

Ce beau-livre revient en images sur plusieurs activités de SM le Roi et des membres de l'illustre Famille Royale et des portraits au féminin issus de différents horizons du Royaume. Il met en avant les importants acquis réalisés par la Femme marocaine durant les deux dernières décennies et ce, grâce à la ferme détermination de SM le Roi Mohammed VI à conférer à la femme marocaine le rang qu'elle mérite, à lui rendre justice et à garantir tous ses droits.

La publication souligne que depuis Son intronisation, SM le Roi a placé la cause de la femme au premier plan des réformes institutionnelles au Maroc, en menant un processus remarquable de modernisation du sta-



tut de la femme marocaine.

La concrétisation des acquis en faveur de la femme marocaine est le fruit de la vision éclairée du Souverain qui n'a eu de cesse d'œuvrer en faveur de la promotion du rôle

et de la place de la femme marocaine dans différents domaines, notamment à travers le soutien et l'encouragement de sa participation effective au processus de prise de décision et son implication dans la gestion de la

chose publique, relève la publication.

Ce beau-livre dresse les portraits de plusieurs figures féminines marocaines qui se sont illustrées dans plusieurs domaines aussi bien politique, économique, culturel que social au

Maroc comme à l'étranger.

Paru aux éditions La Croisée des Chemins, "Les femmes dans la politique Royale, 22 ans de réformes" est une œuvre de 341 pages, divisée en 7 parties, à savoir : Les Femmes dans les réformes royales, Avènement de SM le Roi Mohammed VI - le nouvel élan-, La femme et le référentiel sociétal, Les avancées sociales, Sur la voie de l'autonomisation, Perspectives d'avenir et Portraits au Féminin.

Ce beau-livre revient sur les réformes majeures entreprises au profit de la femme et qui ont porté sur ses droits culturels, sociaux, politiques et économiques, à travers notamment la promulgation du code de la famille, l'amendement de la Constitution du Royaume, la modernisation des lois électorales et la structuration du champ religieux. Il souligne que la situation de la femme au Maroc a connu, sous le règne de SM le Roi Mohammed VI, une révolution sereine et durable dans le cadre d'une dynamique sociétale et de développement inspirée et guidée par la ferme volonté du Souverain de réserver aux femmes marocaines, au même titre que les hommes, la place qu'elles méritent pour l'édification d'un Maroc fort et développé digne de ses citoyens des deux sexes.

La plateforme des jeunes de Sidi Ifni

Un levier pour la création d'emplois

La plateforme des jeunes de Sidi Ifni constitue un levier important pour la création d'emplois et un espace dédié à accueillir, orienter et soutenir les jeunes porteurs d'idées et de projets innovants dans cette province.

Cette plateforme offre ainsi une chance pour les jeunes de valoriser leurs compétences et d'être accompagnés dans le développement de leurs idées et leur transformation en projets économiques rentables. Cette infrastructure dédiée aux jeunes, qui s'inscrit dans le cadre de la phase III de l'Initiative nationale pour le développement humain (2019-2023) à travers le Programme d'amélioration du revenu et d'insertion économique des jeunes, ambitionne de mettre en œuvre une nouvelle approche de création de valeur ajoutée grâce à une action concertée qui cible le projet, le porteur et l'environnement.

Ce projet, qui a nécessité un investissement de l'ordre de 500.000 dh, va aider les jeunes dans leur quête d'un emploi et dans la création de petites entreprises et d'activités génératrices de revenus sur la base d'une approche partenariale favorisant le développement économique et durable.

Cette plate-forme, qui sera gérée par l'association Moubadarte pour le développement humain et l'intégration sociale, cible les jeunes âgés entre 18 et 45 ans, les auto-entrepreneurs, les coopératives et les petites et moyennes entreprises.

Elle connaît une forte influence de la part des por-

teurs d'idées de projets souhaitant recevoir les informations nécessaires, afin de créer des projets générateurs de revenus.

La plateforme des jeunes qui a été lancée en mai dernier, à l'occasion de la commémoration du 16ème anniversaire de l'INDH, a permis de recevoir plus de 200 dossiers.

Dans une déclaration à la MAP, Youssef El Zahraoui, chargé de l'accompagnement et de l'écoute au sein de cette plateforme a indiqué qu'elle s'adresse aux jeunes porteurs de projets et d'idées de projets, en leur assurant l'accueil, l'accompagnement et l'écoute, précisant qu'à ce jour, environ 210 dossiers portant sur des projets divers et innovants qui vont de pair avec les particularités de la région, ont été reçus dans les différentes collectivités territoriales dans la province.

M. El Zahraoui a également fait savoir qu'après réception des dossiers, des réunions individuelles ont été tenues avec les porteurs de projets pour identifier les lacunes, suivies de l'étape de l'accompagnement individuel et collectif, en vue de soutenir ces jeunes, à travers l'acquisition des compétences leur facilitant l'accès au monde de l'entrepreneuriat et au marché du travail.

Pour sa part, le chef de la Division de l'action sociale (DAS) à Sidi Ifni, Nissrine Falhi a souligné que l'INDH dans 3-ème phase est une opportunité pour les jeunes diplômés d'accéder au marché du travail, en allouant environ 14 millions de dirhams sur trois ans



pour financer le programme d'amélioration des revenus et l'inclusion économique des jeunes, à même de créer la plateforme des jeunes.

Cette plateforme a reçu plus de 200 dossiers, qui sont actuellement en cours d'étude et de traitement, ce qui est de nature à consolider l'offre de l'emploi dans la province, a poursuivi Mme Falhi.

Depuis son lancement en 2005, l'INDH avait parmi ses priorités l'accompagnement des jeunes et le financement de leurs projets, a-t-elle relevé.

Parmi les projets pilotes soutenus par l'Initiative au

niveau de la province de Sidi Ifni, figure le projet relatif à l'acquisition de quatre quads.

Il s'agit d'un projet touristique lié principalement au tourisme balnéaire à travers l'utilisation de ces quads pour transporter les individus à la plage Legzira situé à 10 km de Sidi Ifni qui souhaitent faire des circuits touristiques.

Dans ce contexte, Mme Falhi a souligné que l'INDH a contribué à la hauteur de 70% au financement de ce projet qui est de nature à promouvoir le potentiel touristique de Sidi Ifni.

Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Les jeunes au cœur des projets de l'INDH

Les questions des jeunes et la promotion de leur intégration socio-économique occupent une place importante dans les projets de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) au niveau de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

L'INDH a, dans le cadre de ses trois phases, accordé une attention particulière aux jeunes, à travers la programmation de projets économiques, sociaux et culturels à leur profit.

La troisième phase de l'Initiative a visé, d'une manière particulière, à consolider les acquis et à faire de l'Initiative un levier d'intégration socio-économique, à travers le soutien des projets générateurs de revenus, au profit des porteurs de projets et d'idées de projets, et la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes.

Le bilan des projets programmés au niveau de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima dans le sillage du programme d'amélioration du revenu et d'inclusion

économique des jeunes au titre de l'année 2020, ainsi que la liste des projets programmés pour l'année 2021, sont la preuve la plus éloquent de l'attention particulière dont les jeunes porteurs de projets bénéficient dans le cadre des projets de l'Initiative.

Selon le bilan présenté lors de la dernière réunion du Comité régional de développement humain (CRDH), le programme "Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes" de l'INDH a bénéficié, au cours de l'année 2020, d'une enveloppe budgétaire d'environ 42,37 millions de dirhams (MDH), répartis sur les différentes préfectures et provinces de la région. Les projets programmés, à cet égard, portent sur trois axes principaux, à savoir le soutien de l'entrepreneuriat des jeunes, l'appui à l'économie sociale et le soutien de l'employabilité des jeunes.

L'appui apporté dans le cadre de l'Initiative a concerné des projets de jeunes dans les secteurs productifs et de services (textile, tourisme, formation, industrie, pro-

duits agricoles, transformation des produits agricoles...), en plus des secteurs porteurs, tels que la publicité, les services digitaux, l'énergie solaire et l'installation de systèmes d'irrigation à distance.

Cet intérêt se poursuivra pendant toute la période de la troisième phase de l'INDH (2019-2023), puisqu'au cours de l'année 2021, plusieurs projets ont été programmés dans le cadre du programme d'amélioration du revenu et d'inclusion économique des jeunes, avec une enveloppe budgétaire d'environ 76,19 MDH. La réussite de ces projets requiert une gouvernance renouvelée et un encadrement continu et ciblé de la part d'une équipe d'experts spécialisés dans la création et la gestion de projets, à travers un accompagnement technique et administratif efficace, de manière à assurer la pérennité et le développement des projets, et l'atteinte des objectifs fixés.

Dans ce cadre, il a été procédé à l'adoption de cinq conventions-cadres régionales pour la mise en œuvre

de l'axe d'appui à l'entrepreneuriat sur la période 2020-2023, entre l'INDH, la Fondation de recherche, de développement et d'innovation en sciences et ingénierie au niveau de la préfecture de Tanger-Assilah et les provinces de Fahs-Anjra, Chefchaouen et de Larache, l'Association méditerranéenne pour le développement et la formation dans la province de Tétouan, et le cabinet d'études et de conseil (Exen consulting) dans la province d'Al Hoceima, ainsi que la Fondation Moubadara pour les jeunes et l'entrepreneuriat à la préfecture de M'diq-Fnideq, et l'Association de Tanja Moubadara dans la province d'Ouezzane.

Ces institutions assurent la supervision de la gestion des plateformes de jeunes créées dans les préfectures et les provinces de la région, ainsi que l'accompagnement et l'encadrement des porteurs de projets ou d'idées de projets durant toutes les étapes de création et de développement de leurs entreprises.

Groenland

Pluie inédite près du sommet de la calotte glaciaire

« Il a plu mi-août à plus de 3.000 mètres d'altitude sur la calotte glaciaire groenlandaise, un phénomène exceptionnel, a annoncé lundi l'institut météorologique danois DMI. »

La pluie a été observée pendant plusieurs heures le 14 août à la station américaine Summit située au sommet de la calotte glaciaire, a signalé le Centre de données américain de la neige et de la glace (NSIDC).

"La pluie ne peut tomber que si la température est supérieure ou légèrement inférieure à 0°C. Il s'agit donc d'une situation extrême, car elle n'a peut-être jamais eu lieu auparavant", a expliqué à l'AFP un chercheur du DMI, Martin Stendel.

"Il est probable qu'il s'agisse d'un signe du réchauffement climatique", a-t-il dit. Les températures étaient juste au-dessus de 0°C, ce qui signifie que la neige fond et regèle pour se transformer en glace, ce qui ne s'est produit que neuf fois au cours des 2.000 dernières années, dont trois au cours des dix dernières années (2012, 2019 et 2021), mais il n'a pas plu en 2012 et 2019, a-t-il relevé.

"Nous ne pouvons pas prouver qu'il a plu ou non les six fois précédentes, mais c'est très peu probable, ce qui rend les pluies observées encore plus remarquables", a souligné le chercheur. Cet épisode pluvieux intervient à un moment où des températures inhabituelles de plus de 20 degrés, avec des records locaux, ont été enregistrés dans le nord du Groenland pendant l'été. Cette vague de chaleur s'est tra-



duite par un rythme accéléré de fonte de la calotte glaciaire. Son recul entamé il y a plusieurs décennies s'accélère depuis 1990 et ne cesse de s'emballer. Deuxième plus vaste calotte glaciaire derrière l'Antarctique, avec une surface de près de 1,8 million de kilomètres carrés, la couche de glace qui recouvre le Groenland suscite l'inquiétude des scientifiques, le réchauffement dans l'Arc-

tique étant trois fois plus rapide qu'ailleurs dans le monde. Selon une étude européenne parue en janvier, la fonte de la calotte groenlandaise devrait contribuer à l'élévation générale du niveau des océans à hauteur de 10 à 18 centimètres d'ici à 2100, soit 60% plus vite que la précédente estimation. La calotte groenlandaise contient au total de quoi élever le niveau des océans de six à sept mètres.

Allemagne/Belgique

Le réchauffement en cause dans les inondations dévastatrices



Le réchauffement climatique a renforcé la probabilité et l'intensité des inondations qui ont ravagé l'Allemagne et la Belgique en juillet, faisant plus de 200 morts et des milliards d'euros de dégâts, selon une étude rendue publique mardi.

La survenue d'un tel épisode extrême sur ces régions a été rendue jusqu'à 9 fois plus probable par le réchauffement dû à l'activité humaine, avec au moins 20% de probabilité supplémentaire. Le changement climatique a également "fait augmenter la quantité de pluie sur une journée d'entre 3% et 19%", selon les scientifiques du World Weather Attribution (WWA), qui regroupent des experts de divers instituts de recherche dans le monde.

Il s'agit de la deuxième étude pointant clairement le réchauffement dans les catastrophes naturelles qui se sont multipliées cet été. Le WWA avait déjà calculé que le "dôme de chaleur" qui a suffoqué le Canada et l'Ouest américain fin juin aurait été "presque impossible" sans les effets du changement climatique.

Début août, les experts climat de l'ONU (Giec) avaient eux aussi sonné l'alarme dans un rapport choc, pointant un réchauffement de la planète encore plus rapide et plus fort qu'on ne le craignait, menaçant l'humanité de désastres "sans précédent". Le seuil de +1,5°C - objectif idéal à ne pas dépasser selon l'accord de Paris - pourrait ainsi être atteint autour de 2030, soit 10 ans plus tôt qu'estimé.

Les effets dévastateurs - sécheresses, incendies ou inondations - se font déjà sentir à travers le monde. Les 14 et 15 juillet, de fortes inondations causées par des pluies diluviennes avaient ainsi fait au moins 190 morts en Allemagne et 38 en Belgique.

L'Allemagne va devoir consacrer 30 milliards d'euros à la reconstruction des zones sinistrées et la catastrophe y a placé la question de l'urgence climatique au centre du débat public à quelques semaines d'élections décisives fin septembre pour la succession de la chancelière Angela Merkel. Pour les 39 scientifiques internationaux réunis sous la bannière du WWA, pas de doute: "Le changement climatique a accru la probabilité, mais également l'intensité" des événements de juillet, a souligné lors d'une présentation en ligne Frank Kreienkamp, du service météorologique allemand, qui a piloté l'étude.

L'épisode a "largement battu les records de précipitations historiquement enregistrés" sur les zones touchées, soulignent les chercheurs.

La multiplication des précipitations est une conséquence attendue du réchauffement, puisqu'un phénomène physique fait augmenter l'humidité de l'atmosphère d'environ 7% pour chaque degré supplémentaire.

Les auteurs ont fait tourner différents modèles pour estimer comment le réchauffement a affecté le volume maximal de précipitations sur une durée de un ou deux jours dans les régions les plus touchées, bassins des rivières Ahr et Erft en Allemagne et de la vallée de la Meuse en Belgique. Mais aussi sur une région plus vaste recouvrant ces deux pays, ainsi que les Pays-Bas voisins, affectés dans une moindre mesure.

Ils ont observé une "tendance à un renforcement", même si demeure une "grande variabilité" d'une année sur l'autre. Et évalué la probabilité de survenue en Europe occidentale d'un épisode comme celui de juillet à une fois tous les 400 ans. Soit concrètement, une chance sur 400 chaque année qu'une telle catastrophe se produise. Et ils "deviendront encore plus courants" si le réchauffement se poursuit, souligne l'étude.

Il est en conséquence "important de savoir comment nous réduisons la vulnérabilité à ces épisodes et leurs impacts", a souligné un des auteurs, Maarten van Aalst, directeur du Centre Climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Car "malheureusement, les gens sont souvent prêts... mais pour le précédent désastre".

Les pieds dans l'eau

Dakar s'attend au pire

Des ministres dans l'eau jusqu'aux genoux qui se font huer par la population, des riverains excédés qui bloquent l'autoroute à péage vers l'aéroport: la banlieue de Dakar ne décolère pas, alors que le pire de la saison des pluies reste à venir.

"Des incapables!", s'emporte un riverain en désignant les ministres de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, venus constater les dégâts sous bonne escorte.

La cour de sa maison à Keur Massar, dans la banlieue est de Dakar, est transformée depuis trois jours en marigot. A l'intérieur, il a surélevé son lit et des meubles, mais il patauge dans l'eau jusqu'aux chevilles. Installée dans la précipitation avant l'arrivée des ministres, une pompe essoulée hoquette, peinant à aspirer la vaste mare survolée de libellules vibrionnantes.

"C'est tous les ans comme ça. Rien n'a été fait. On est très fatigué. Il y a même des gens qui ont déménagé à cause de cela", commente désabusé un habitant du quartier, Moïse David Ndour.

La capitale du Sénégal est régulièrement en proie à des inondations entre juillet et octobre. Mais les Dakarais sont frappés cette année qu'il ait suffi de deux jours de précipitations pour causer autant de dégâts aussi tôt, alors que la fin de la saison des pluies, ou hivernage, est encore loin. Les experts interrogés par l'AFP incriminent surtout l'absence ou l'insuffisance du réseau d'assainissement, la



construction de logements en zone inondable, sur des sols argileux et dans des cuvettes, la proximité de la nappe phréatique, la mauvaise gouvernance à l'échelle nationale et municipale...

"Il y a un paradoxe très inquiétant: les pluies ont diminué ces dernières années. Donc de moins en moins de pluies font de plus en plus de dégâts!", explique Cheikh Guèye, géographe et chercheur à Enda Tiers-Monde. "Et les prévisionnistes nous annoncent de fortes pluies en septembre..."

Le président Macky Sall avait pourtant lancé à son arrivée au pouvoir en 2012 un plan décennal de lutte contre les inondations, d'un budget de plus de 750 milliards de FCFA (1,14 milliard d'euros). Des stations de pompage et des canaux de drainage ont bien été installés dans certains quartiers de Dakar, mais de nombreux autres s'estiment délaissés. Les autorités ont déclenché samedi le

plan Orsec, un plan d'urgence qui permet de mobiliser des moyens financiers et matériels accrus en situation de sinistre. "Chaque année, on ne cherche qu'à soulager les populations et à les sortir de l'eau. Il manque une mise en cohérence des différentes actions - construction de reblais, de canalisations, pompage, relogement - dans le cadre d'une stratégie globale", regrette Pape Goumbo Lo, géologue.

"Il faut rétablir le cycle de l'eau: connaître la nature du sol, la position des nappes, le ruissellement... La construction de logements doit tenir compte de la nature des sols", poursuit-il.

Une nécessité complexe, dans une ville à la très forte croissance démographique, qui abrite plus de 3,7 millions d'habitants, soit près du quart de la population sénégalaise, et où il manque 150.000 logements selon les autorités. A Mbao, c'est la route nationale qui est

rendue partiellement impraticable par les eaux stagnantes, alors qu'il n'a pas plu depuis trois jours.

Si les voitures et les camions peuvent traverser, ce n'est pas le cas des deux roues et des transports en commun.

"On a pas le choix: on se mouille ou on emprunte les calèches pour traverser la rue", témoigne un habitant, Ibrahim Cissé, en équilibre précaire sur un trottoir, de l'eau jusqu'aux chevilles.

"L'eau est là depuis 72 heures! Il faut pomper le plus urgemment l'eau, en attendant de curer les canaux bouchés. Il y a un dysfonctionnement du système de canalisation", poursuit-il.

Devant lui, une dizaine de personnes a pris place sur une des nombreuses charrettes tirées par un petit cheval, qui sert d'habitude principalement au transport de marchandises.

"Il y a beaucoup de dégâts, les commerçants ne peuvent pas ouvrir... Dans un pays comme le Sénégal, on doit dépasser cela", tonne un riverain.

Le géographe Cheikh Guèye n'est pourtant pas optimiste.

"On construit en zone inondable. Tous les jours de nouveaux quartiers naissent, et on y reproduit les mêmes erreurs que celles contre lesquelles on lutte déjà. Il n'y a pas de planification de l'assainissement, de plan directeur de drainage... Dans dix ans on aura les mêmes problèmes là-bas qu'aujourd'hui à Keur Massar", prévient-il.

Royaume-Uni

Recycler la chaleur des transformateurs pour chauffer les maisons

Les groupes britanniques énergétiques National Grid et SSE ont dévoilé mardi un projet visant à utiliser la chaleur dégagée par les transformateurs électriques afin de fournir du chauffage à des foyers et entreprises, le tout en réduisant les émissions de CO2.

National Grid, qui gère le réseau électrique, et SEE, un fournisseur d'électricité, estiment que cette technologie pourrait réduire les émissions carbone de 40% par rapport au chauffage à gaz, selon un communiqué.

Ce projet permet même, selon ses promoteurs, d'envisager un chauffage "propre" si les transformateurs électriques sont approvisionnés à terme par de l'énergie renouvelable.

Pour l'heure, la chaleur émise par les transformateurs électriques se diffuse dans l'atmosphère et est gaspillée.

La technologie pourrait être déployée sur les transformateurs électriques de National Grid en Angleterre et au Pays de Galles, et l'énergie récupérée irait vers les réseaux de SSE qui fournissent du chauffage et de l'eau chaude aux foyers et entreprises. Le projet est actuellement en phase de test, non pas sur un transformateur mais dans un centre d'essai de National Grid. "Par nature, les transformateurs électriques se situent surtout où les gens vivent, travaillent et consomment de l'énergie, ce qui signifie qu'ils ont le potentiel d'être des atouts incroyables si nous y mettons un

peu d'intelligence", souligne Nathan Sanders, un responsable de SSE.

Pour Alexander Yanushkevich, de National Grid, cette technologie "innovante" sera "essentielle pour atteindre la neutralité carbone", promise pour 2050 à l'échelle du Royaume-Uni. Le quotidien The Guardian rappelle que d'autres initiatives du même genre existent comme celle consistant à récupérer la chaleur générée par la ligne de métro Northern Line pour chauffer des foyers dans le quartier londonien d'Islington, ou encore la chaleur géothermique du sous-sol dans les anciennes mines du nord-est de l'Angleterre pour chauffer la ville de Durham.

«Vitriol» de Abdelhak Najib aux Éditions Orion

Dans l'alchimie et ses mystères

«Après «Le pays où les pierres parlent», «Finis Gloriar Mundi», «Memento Mori», «Spiritus Mundi» et «Le soleil au cœur des hommes», après «La ilaha Fi Al Madar» et «Maḡamates Ilahiya», parus en arabe, Abdelhak Najib, sort un nouveau recueil de poésie ancré dans l'alchimie et ses mystères, un recueil au titre révélateur : «Vitriol».

■ Par Mounir Serhani, poète et critique

Tout commence par cette formule si énigmatique, si secrète, si cabalistique. «Visite l'intérieur de la terre et en rectifiant tu trouveras la pierre cachée» qui nous donne en latin, la formule consacrée suivante, qui est le credo de tous les alchimistes : *Visita Interiora Terrae rectificando invenies occultum lapidem* dont les lettres de chaque mot forment ce mot terrifiant : Vitriol, qui n'a, bien entendu, rien à voir avec notre vulgaire acide sulfurique. La formule accrochée au fronton de tout laboratoire, moitié labeur, moitié oratoire, renvoie à cette volonté indomptable des laborateurs du ciel, des alchimistes, des adeptes de l'Ars Magnum, de ceux qui voyagent, dans de longs périodes, à la quête de leur lumière, avec leur sel de rosée et leur antimoine pour seul viatique. Cette formule alchimique est au cœur de ce septième recueil du poète et philosophe, Abdelhak Najib. Un recueil qui se lit comme un pèlerinage. Un ensemble de fulgurances poétiques qui s'appréhende comme un voyage où celui qui marche se pèle, au fur et à mesure qu'il avance en enlevant peau après peau, sans destination aucune, sinon de s'alléger de ce qu'il porte et de ce qu'il est pour laisser la lumière entrer. Ces textes entre prose, aphorismes, apophtegmes et instants poétiques sont aussi une espèce de quête de soi, à travers les méandres du songe, au-delà de ce qui est dit, dans des territoires où le silence tient lieu de parole sacrée. C'est également un alignement intérieur, cette volonté certaine de l'individu, qui entre en conscience aiguë avec la nature qui l'environne, qui communique en sensations et en sentiments avec les éléments, cet homme capable d'écouter le vent, d'entendre le murmure du minéral, qui embrasse le limon de la terre, qui s'allie au feu des âges, cet homme s'aligne alors pour mieux se voir, pour mieux éclairer, pour mieux vivre. C'est là une marche qui n'a d'autre raison pour le poète que d'inventer tous les che-



mins possibles. Ni bon, ni meilleur, mais juste. C'est pour cela que dans ce recueil, le chemin désiré est celui de la voie du milieu. Ce sentier désiré par le voyageur et son ombre, qui cheminent de concert vers tous les ailleurs, avec pour unique besace, ce cœur palpitant et ce désir de rendre ce qui est verrouillé ouvert, dans un pas-

sage d'une quête à une autre, dans un pas sage d'une conscience à l'autre. Le poète devient ce musicien, qui, comme dans l'alchimie, cet art de musique par excellence, où il faut découvrir les gammes de la note et les coupler aux gammes chromatiques du monde pour passer d'un métal à l'autre, du plus vulgaire au plus précieux. Le plus

près des cieux, avec cette exigence de vérité avec soi qui est celle du cœur qui invente son propre langage, dans la cohue des palabres d'un monde étouffé par le bruit et la ferraille. Tous ces passages sont définis par trois couleurs: le noir, avec toutes les décompositions de l'être pour se libérer de ses propres scories, tout ce trop-plein de choses et de leur fatras qui encombre l'âme du pèlerin. Ensuite, il y a le blanc, où tout est rassemblé pour édifier la voie royale de celui qui n'hésite pas à sillonner tous les inconnus, celui qui se risque dans les méandres des mystères des mondes, toujours en solitaire, toujours en silence, avec cette musique des sphères qui rythme ses pas vers sa propre rencontre. Enfin, il y a le rouge, comme éclat, comme l'apothéose des noces chimiques entre un aigle et un lion. Le rouge qui réinvente la lumière en l'alignant sur les ondes et les vibrations de l'âme de celui qui marche, en continu, vers toutes les manifestations de son propre être secret. Nous sommes ici, finalement, au cœur du creuset, avec notre matière première qui a subi tant de transmutations, passant d'un état à l'autre, s'abolissant, dans ce changement constant d'origine et de matière. C'est à ce moment précis de notre voyage que nous assistons à tous les volcans, à tous les éclats, à toutes les éruptions, avant la transmutation de soi vers cette adéquation entre l'être et son néant, entre l'être et sa plénitude. Car, au bout du compte, à l'orée de la rencontre avec son Spiritus, le but du poète comme celui de l'alchimiste n'est pas du tout de faire de l'or, mais de transmuter, de changer, de s'aligner, pour laisser la lumière du monde entrer et rayonner de l'intérieur. Pour se sentir rempli des tonalités des mondes, ouvert au verbe éthéré qui rend toute parole un sanctuaire. Si tu cherches pour faire de l'or, tu n'en trouveras pas. Si tu sais en faire, tu n'en as plus besoin, dit le poète-alchimiste.

«Vitriol». Abdelhak Najib. Éditions Orion. 180 pages. 2ème édition, septembre 2021.

Critique

L'identité dans le nouveau roman de Mohamed Ouissaden

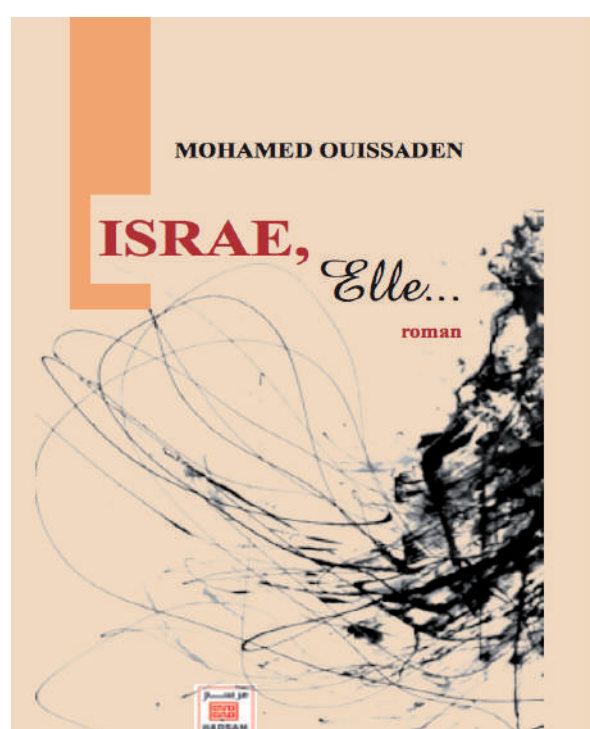
■ Par Mohammed Serraji

Israe et Kamal, un jeune couple marocain, de remarquables journalistes d'investigation sur l'exode des juifs marocains vers Israël. Ce documentaire a suscité la convoitise du DG d'une entreprise marocaine de documentaire audiovisuel. Ce qui a poussé Israe à proposer la réalisation d'un film documentaire sur les juifs marocains du dour d'Iril à Talouine, en se basant sur le parcours d'Ishaq Hazzani, le grand père de son épouse. Mais celle-ci ignore que cette quête, bien plus ardue qu'il n'y semblait au départ, va écrouler son couple et secouer toute sa vie. Manipulé, menacé, acculé malgré elle aux pires mensonges ; pourrait-elle malgré tout trouver l'amour dont elle rêve tant, et surtout, retrouver sa dignité. Le récit de Mohammed Ouissaden dépoussière l'histoire contemporaine du Maroc, en traitant un sujet culturel à l'aube de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël.

D'emblée, le roman intitulé «Israe, Elle...», et qui renvoie à l'Etat d'Israël. Ce paronyme aspiré par l'auteur dans le dessin d'aborder une réalité culturelle de notre société ; l'identité juive, une composante parmi d'autres ; amazighe, arabe, hassanie... Qui forment le corps de l'identité marocaine. Le choix de l'écrivain est d'ores et déjà sollicité par le titre du récit. Ce dernier relate l'histoire tumultueuse d'un couple arabo juif est qui a causé le début de l'isolement d'Israe de sa famille. Les péripéties de celle-ci débutent par ce déchirement identitaire. Mais le couple le surpasse par «amour». Israe, tout au long de l'histoire affronte les pires problèmes que peut rencontrer une femme dans son existence.

La cupidité !

Le DG de l'entreprise marocaine de documentaire audiovisuel disait : Money is the sinews of war (L'argent est le



nerf de la guerre), Money doesn't grow on trees (L'argent ne pousse pas sur les arbres). Ces deux répliques en anglais prononcées par celui qui incarne la rapacité. Ce beau discours enflamme la concupiscence du couple ce qui les emporte vers les enfers. Le rôle le plus dangereux dans cette conspiration inhumaine est attribué à Israe : faux divorce, faux mariage, faux bébé pour récupérer l'objet de convoitise à savoir la photo d'Ishaq Hazzani pour attribuer une touche d'authenticité au film documentaire cette photo mémorise le départ des juifs marocains orchestré par les sionistes où le grand père de Kamal pleurait. L'Infidélité
Israe a toujours cherché l'amour croyant la trouver avec Kamal, mais hélas ! En découvrant sa bisexualité, elle a tenté de mettre fin à leur union mais en vain. Lorsqu'elle s'est engagée dans la tumultueuse conspiration ébauchée

par le DG, Israe avait décidé de mettre un terme à cette existence. Mais le pire qui s'est arrivé à la fin de l'histoire en découvrant la trahison de son ex-mari avec son amie Salma.

«L'homme vit dans plusieurs dimensions. Il se meut dans l'espace, où le milieu naturel exerce une influence constante sur lui. Il existe dans le temps, qui lui donne un passé historique et le sentiment de l'avenir. Il poursuit ses activités au sein d'une société dont il fait partie et il s'identifie avec les autres membres de son groupe pour coopérer avec eux à son maintien et à sa continuité» Melville J. Herskovits, Les bases de l'anthropologie culturelle (1950). Mohammed Ouissaden lance un appel pour pouvoir s'ouvrir les composantes de notre identité par le détour de la littérature. Si l'identité culturelle est ce par quoi se reconnaît une communauté humaine (sociale, politique, régionale, nationale, ethnique, religieuse,...) en termes de valeurs, de pensées et d'engagement, de langue et de lieu de vie, de pratiques, de traditions et de croyances, de vécu en commun et de mémoire historique. L'identité culturelle d'une communauté est rarement statique, évoluant avec le cours de l'histoire et de l'actualité, les mouvements migratoires, le côtoiement avec d'autres identités culturelles et les avancées et reculs de la civilisation. L'altérité, le mot provient du bas-latin alteritas, qui signifie différence ; l'antonyme d'« altérité » est « identité » ou la reconnaissance de l'autre dans sa différence, aussi bien culturelle que religieuse. La question de l'altérité s'inscrit dans un espace intellectuel de large empan, qui va de la philosophie, de la morale et du juridique jusqu'aux sciences de l'homme et de la société.

Cette question a particulièrement interrogé plusieurs sciences sociales, souvent depuis leur fondation, comme en anthropologie, ou depuis leur période classique, comme en sociologie. Elle n'est pas non plus étrangère au champ

esthétique qui avec les œuvres littéraires, plastiques, musicales, fournit une ample matière pour étudier le rapport à l'autre.

La fiction de Mohamed Ouissaden vient d'offrir une opportunité pour concrétiser le débat sur les affluents de l'identité marocaine comme le stipule la constitution du royaume. C'est une occasion artistique et littéraire qui renforce les utilités sociétales d'unification identitaire. L'exemple le plus significatif est sans doute le film intitulé « Tinghir-Jérusalem, les échos du mellah » de Kamal Hachkar. L'auteur de ce film, est un professeur d'histoire qui a émigré en France à l'âge de 6 mois depuis son Maroc natal. Un pèlerinage au village amazighe de ses pères, Tinghir, lui révèle la longue cohabitation qui a uni en ces lieux Juifs et Musulmans, avant que la plupart des Juifs marocains ne rejoignent le jeune Etat d'Israël dans les années 1950. Kamal cherche à comprendre les raisons de ce départ. D'abord en parlant avec les anciens du village, ensuite en partant pour Israël, où il retrouve les Juifs de Tinghir, dont certains descendants de sa génération qui partagent sa curiosité pour ce passé commun.

C'est ce passé commun qui doit être enseigné dans nos écoles dans le but d'unifier notre histoire. Un travail de tissage est indispensable pour souder notre identité comme le faisait les femmes marocaines. Cet art est le leur, elles ont su mobiliser toute la dextérité de leur geste, la patience de leur engagement et la candeur de leur intention pour alors parvenir à l'excellence de leur ouvrage. Une fois terminé, le tapis n'appartient plus à son artisan. Il est, face au monde, un reflet du visage du Maroc.

«L'art, c'est le plus court chemin de l'homme à l'homme», dit André Malraux

«Fraternité avec l'Ecologie » Une exposition au service de l'environnement

« Dans le cadre d'une exposition collective organisée par l'ambassade du Maroc au Chili, une trentaine d'artistes marocains et latino-américains ont répondu présent afin de partager leurs toiles en faveur d'un environnement durable.

■ Omayma Khtib

L'exposition, qui a été inaugurée vendredi à la résidence du Maroc à Santiago, présente 46 toiles d'artistes du Maroc, du Chili, du Mexique, de Cuba, de Costa Rica, du Brésil, du Pérou, du Nicaragua et du Panama. Les toiles exposées sont de différentes tailles, qui naviguent entre l'expressionnisme, la nature morte, le figuratif et l'impressionnisme, donnent à voir une planète souffrante qui ne cesse de lancer des appels SOS à ses habitants avant qu'il ne soit trop tard. Souligne le communiqué de l'ambassade.

A cette occasion, l'ambassadrice du Maroc au Chili, Nezha El Ghali, a fait savoir que : cette exposition est née de la préoccupation pour le climat qui constitue un axe primordial de la politique environnementale du Maroc. Elle a ensuite énuméré les facteurs intrinsèques qui sous-tendent la tenue de cette exposition à l'initiative de la représentation diplomatique marocaine, en coordination avec le Centre culturel Mohammed VI pour le dialogue des civilisations au Chili, notamment les initiatives du Maroc contre le réchauffement climatique, la désertification, la pénurie



d'eau, la lutte contre la sécheresse et les migrations pour cause de changement climatique. Elle a mis l'accent aussi sur les nombreux projets du Maroc pour développer les énergies renouvelables, notamment solaires et éoliennes et, dans un avenir proche, l'hydrogène vert.

Pour sa part, Ennio Vivaldi, recteur de l'université du Chili, a rendu hommage aux artistes marocains et latino-américains qui, à travers leur sensibilité créative, ont cette capacité symbiotique à exprimer la réalité de notre planète et à interpeller «notre responsabilité de préserver la nature». Il a tenu à saluer, par la même occasion, le travail déployé par le Maroc pour développer l'énergie solaire et l'hydrogène vert. Indique la même source.

En effet, cette exposition collective organisée sous le thème «Fraternité avec l'Ecologie, sauvons la planète et ses peuples» se tient avec la participation de quatre artistes marocains : Aicha Arji, Afif Bennani, Najat El Baz et Hassan Jamil. Il est à souligner aussi que, les toiles seront exposées ultérieurement à la Chambre des députés de Valparaiso (Centre), à l'université du Chili et au Centre culturel Mohammed VI pour le dialogue des civilisations à Coquimbo (nord).

« Netla9aw f Draa Tafilalet » De la communication pour promouvoir le tourisme !



Le secteur touristique a été touché de plein fouet par la pandémie. Et pour sauver la situation, certaines institutions optent pour la communication et le marketing digital afin de séduire non seulement les touristes d'ici et d'ailleurs mais aussi de booster toute la chaîne après une longue période de fermeture. Pour ce faire, le conseil régional du tourisme de la région Draa-Tafilalet en partenariat avec l'ONMT a déployé, et ce dans le cadre des efforts de promotion et de communication de la destination Draa Tafilalet et des différentes pro-

vinces, une campagne de communication nationale. Sur la plateforme www.netla9awfdraa-tafilalet.ma, les visiteurs sont invités à un long voyage de Zagora, Ouarzazate en passant par Tinghir, Midelt, Imilchil, Errachidia pour la découverte des opportunités et les trésors de la région. « Le but de cette campagne est de faire connaître les différentes richesses et expériences naturelles, culturelles, sportives de la région et ses 5 provinces. Notre cible est la clientèle nationale qui cherche de plus en plus à découvrir leurs pays et vivre des expériences en plein

air. », expliquent les initiateurs de la campagne. Et d'ajouter : « cette campagne intitulée 'netla9aw f DraaTafilalet', est une campagne 360 présente sur les canaux suivants à savoir la presse en ligne, les réseaux sociaux et digitaux, l'affichage 4 sur 3 et la radio. » Sur le site, une vidéo promotionnelle des sites naturels, patrimoniaux et culturels de la région mais aussi des établissements touristiques populaires.

M.N.Y

Festival international du film d'Amman Coup d'envoi de la 2ème édition du avec la participation du Maroc

Le coup d'envoi de la 2ème édition du Festival international du film d'Amman a été donné, lundi soir, avec la participation de plus de 50 longs métrages, documentaires et courts métrages de 26 pays, dont le Maroc.

Le festival, organisé dans le respect strict des mesures de précaution contre la covid-19, s'est ouvert avec la projection du film «Gaza mon amour» des réalisateurs palestiniens frères Tarzan et Arab Nasser, qui ont remporté de nombreux prix dans les festivals internationaux.

Les événements du film se déroulent à Gaza, où Issa le pêcheur, âgé de plus de soixante ans, cache son amour pour Siham, qui travaille comme couturière au marché. Mais il décide finalement de demander sa main.

Lors d'une de ses sorties de pêche, une ancienne statue d'Apollon se coince dans son filet. Après l'avoir cachée dans sa maison, les problèmes d'Issa commencent lorsque le «Hamas» découvre l'existence de

ce mystérieux trésor.

Les films participant au festival, qui se poursuivent jusqu'au 31 août, concourent pour remporter les prix du Bouclier d'iris noir (Fleur nationale de Jordanie), du meilleur long métrage arabe, du meilleur film documentaire et du meilleur court métrage arabe.

Parmi les longs métrages arabes participant à la compétition figurent les films marocains «Oliver Black» de Taoufiq Baba, «Une autre bataille» de Mohamed Fekran et «Rue Contact» d'Ismail El Iraki.

Dans la compétition du film documentaire arabe, la marocaine Karima Saidi participe avec son film «Un long chemin».

Par ailleurs, plusieurs films sont en compétition pour le Prix du court métrage arabe, dont les deux films marocains «L'enfant rebelle» de Shahrazad Moumni Bardaei, et «Aisha» de Zakaria Moumni.

Parallèlement aux projections de films, le festival sera marqué également par des ateliers, des séminaires et

des rencontres sur des thèmes variés, avec en outre deux plateformes pour soutenir des projets en développement ou en post-production.

Lors de cette 2ème édition, l'événement accueillera le Festival du Film Franco-Arabe, dans une section spéciale baptisée «Rendez-vous avec le Cinéma Franco-Arabe».

En outre, le programme du festival comprend la section dénommée «Le premier et le plus récent», qui retrace le parcours cinématographique d'un réalisateur chevronné. Cette année sera dédiée au réalisateur syrien Mohamed Malas, en mettant en exergue l'évolution de son style dans le cinéma au fil des ans. Dans le cadre des activités du festival, quatre films seront projetés pour la première fois dans le monde, tandis que huit films seront projetés pour la première fois dans le monde arabe.

Les films participant au festival seront projetés dans différents lieux à l'intérieur et à l'extérieur de la capitale Amman.



Botola

Le MAS renforce son effectif



Le Moghreb de Fès (MAS), qui évolue en Botola Pro D1 « Inwi » de football, a entamé une vaste opération de renforcement de son effectif en perspective de la saison 2021-2022. Le premier club de la capitale spirituelle vient ainsi de s'attacher les services de quatre nouveaux joueurs, a-t-il annoncé sur sa page

officielle sur Facebook. Il s'agit du gardien international Zouhair Laaroubi, de la Renaissance de Berkane, des défenseurs Tarik Astati (Ittihad de Tanger) et Yassine Rami (Hassania d'Agadir) et de l'attaquant gabonais Louis Auchanga Ameka, qui évoluait en deuxième division française.

L'équipe, entraînée par le tunisien Abdelhay Ben Soltane, compte, par ailleurs, se séparer de plusieurs joueurs, dans le but de former « une équipe compétitive ». Le MAS a terminé la saison dernière à la 7ème place du classement, avec 36 points.

Football

Comment le Covid a impacté les 5 grands championnats européens ?



Les mesures de huis clos dans les 5 grands championnats européens sur les deux dernières saisons, en raison de la pandémie de Covid, ont privé les clubs de 2,5 milliards d'euros de recettes "jour de match", a indiqué mardi le cabinet KPMG.

A partir du printemps 2020, les compétitions ont été suspendues un temps et celles qui ont repris ont terminé l'exercice dans des stades vides, réduisant de 27% le nombre de matches avec du public sur la saison 2019/2020 en Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie et France, explique l'étude.

Cela a conduit à "une baisse significative, d'environ 500 millions d'euros en cumulé des recettes jour de match (billetterie, sponsors, merchandising, restauration,

NDLR), à 1,9 md EUR", précise-t-elle. L'impact a été le plus fort en Bundesliga, le championnat avec la plus haute moyenne de spectateurs par match au monde (42.000), avec 157 millions d'euros de pertes pour les 18 clubs, alors que la Ligue 1, avec une fréquentation moyenne de 23.000 spectateurs par match, a perdu trois fois moins (48 M EUR).

A l'échelle des clubs, et en termes absolus, c'est Barcelone et le Real Madrid qui ont été les plus lésés, avec 39 et 35 M EUR de pertes. En conséquence leurs recettes se sont établies à 136 M EUR et 120 M EUR.

Le cabinet d'audit estime que la saison qui vient de démarrer n'offrira qu'un rattrapage partiel de ces pertes.

Les cadres réglementaires sont très différents et appelés à probablement évoluer selon les pays, l'Angleterre autorisant des stades à pleine capacité alors que l'Espagne n'autorise une fréquentation que de 40% et la Serie A italienne de 50%. D'autres mesures, comme l'interdiction de la vente de nourriture et de boissons en Espagne pourraient aussi avoir un impact sur les recettes des clubs, alors que les protocoles plus lourds pour entrer dans les stades et les aménagements nécessaires représenteront des coûts supplémentaires.

La saison 2020/2021 s'étant déroulée quasiment totalement à huis-clos dans les 5 pays, KPMG s'attend à une perte cumulée de "plus de 2 milliards d'euros" sur cet exercice.

Mondial-2022

Liverpool s'oppose à la libération de ses internationaux !



Le club anglais de Liverpool ne va pas laisser ses internationaux engagés avec leurs sélections jouer les prochains matches prévus en septembre prochain, en raison des restrictions sanitaires liées à la reprise de la pandémie de coronavirus, a annoncé lundi la Fédération égyptienne de football (EFA).

A cause de la covid-19, toute personne quittant le Royaume-Uni devrait observer une quarantaine d'une dizaine de jours à son retour dans certains cas, avant de vaquer normalement à ses occupations.

Compte tenu de cette restriction, Liverpool a envoyé un courrier à la Fédération égyptienne l'informant de l'impossibilité de libérer Mohamed Salah, pour le prochain stage (28 août au 5 septembre), en perspective des éliminatoires de la Coupe du monde 2022.

Comme plusieurs sélections africaines, l'Egypte est engagée dans les éliminatoires de la Coupe du monde 2022 dont elle va jouer les deux premières journées contre l'Angola (1-er septembre) et le Gabon (5 septembre). Selon le site officiel de la Fédération

égyptienne de football, Liverpool a adressé le même courrier aux Fédérations de ses différents internationaux. Outre Salah, trois autres internationaux africains évoluent chez les Reds, dont le Sénégalais Sadio Mané, le Guinéen Naby Keita et le Camerounais Joel Matip.

Maison de la cédraie d'Azrou...

Un microcosme écologique au cœur du Moyen-Atlas



Aux abords de la ville paisible d'Azrou, au pied des majestueuses montagnes de l'Atlas, la Maison de la cédraie s'érige en un microcosme écologique à part

entière. Plus qu'un musée, elle se présente comme un centre d'interprétation qui aide à percer les secrets d'un écosystème forestier riche et singulier.

Niché dans une vaste forêt où arbres centenaires côtoient de jeunes plants, cet écomusée de 1.200 m2 fournit, de manière didactique, ludique et scienti-

fique, les clés de compréhension et de découverte du patrimoine naturel, culturel et historique de toute la région.

Peu connue du grand public, la Maison de la Cédraie a été inaugurée en 2018, grâce à un partenariat entre le département des Eaux et Forêts et la délégation Wallonie Bruxelles à Rabat. Elle est gérée par la Fondation Couleurs pour la préservation et la promotion du patrimoine et de la culture du Maroc. C'est celle-là même qui assure la gestion déléguée du somptueux Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau, à Marrakech.

"La Maison de la Cédraie est un véritable joyau, conçu comme un centre de découverte des écosystèmes de la cédraie, de sensibilisation et d'éducation des touristes et des habitants au rôle vital que représente la forêt de cèdre pour l'équilibre écologique et pour l'avenir du Maroc", a indiqué à la MAP son directeur, Amine Mouhyi. Idéalement située en plein cœur de la forêt d'Azrou, elle est pensée autour de six thématiques complémentaires : espaces écologique, économique et social du cèdre, vie du forestier, éducation à l'environnement et gestion durable.

Grâce à une large palette d'activités, l'écomusée cible aussi bien le grand public familial local ou régional, que les groupes scolaires, les agents forestiers, les associations, les étudiants, les professeurs et les touristes nationaux.

"Nous ciblons, certes, différentes catégories du public, mais nous nous focalisons tout particulièrement sur la sensibilisation du jeune public à la protection de la nature, en leur faisant connaître les rôles que jouent les écosystèmes au Maroc et les conséquences dramatiques s'ils venaient à disparaître", a-t-il précisé, entre deux explications. Il est important que les jeunes générations connaissent cet écosystème pour qu'ils puissent "porter le flambeau" pour préserver cet environnement et ce patrimoine "inestimable", a insisté M. Mouhyi. Tant et si bien que le cèdre est la mémoire climatique du Maroc, que les écosystèmes forestiers marocains, en particulier les cédraies, constituent un patrimoine naturel d'une richesse exceptionnelle sur les plans biologique, économique et culturelle, et que le cèdre est aujourd'hui un arbre, qui symbolise la résistance aux aléas climatiques, a-t-il poursuivi.

Pour refléter toute cette richesse, la Maison de la Cédraie met en valeur, dans une scénographie harmonieuse, la cédraie du Moyen Atlas, ses paysages contrastés entre montagnes, falaises et lac d'alti-



tude, ses activités agro-pastorales à fort enjeu environnemental et sa nature hors du commun héritée des forêts montagnardes.

Ses concepteurs ont pensé à tout, ou presque. L'ambition était d'en faire un centre didactique et pédagogique d'interprétation de la cédraie, d'animation scolaire, de documentation et de forma-

tion, d'expositions, d'attraction touristique, de loisirs, de découvertes et de détente, mais aussi une vitrine territoriale et culturelle et un faire-valoir des spécificités de la région.

"Tout est fait pour attiser la curiosité du visiteur", a soutenu le directeur de la Maison de la Cédraie, qui est dotée d'un auditorium équipé selon les

Idéalement située en plein cœur de la forêt d'Azrou, elle est pensée autour de six thématiques complémentaires : espaces écologique, économique et social du cèdre, vie du forestier, éducation à l'environnement et gestion durable.

standards internationaux. Il programme la projection de reportages et vidéos sur diverses thématiques liées notamment au repeuplement des forêts, au singe magot et à la reforestation, dans l'objectif d'opérer des restitutions au cours des randonnées proposées au terme de la visite du musée.

Des parcours spécifiques de découvertes des lieux de la région, du singe magot et des plantes aromatiques et médicinales sont aussi proposés lors des visites, qui se clôturent par la plantation de cèdres dans le jardin de la Maison de la cédraie. Une manière, dit-on, de joindre l'acte à la parole. "Nous travaillons avec différents partenaires, dont les guides touristiques, les acteurs associatifs et la population, pour promouvoir l'écotourisme et pour les inviter à s'approprier la cause environnementale", a ajouté le responsable.

Selon le département des Eaux et Forêts, cet écosystème a également une vocation internationale plus large en raison de sa grande valeur comme patrimoine de l'humanité. La réserve de biosphère de la cédraie a en effet été reconnue en 2016 par l'UNESCO, comme patrimoine mondial pour l'humanité. Cet espace abrite le majestueux cèdre de l'Atlas et concentre près de 75pc de la population mondiale de cet arbre.

Couvrant une grande partie des montagnes de l'Atlas, la cédraie offre à la région des ressources en eau d'une importance vitale, mais aussi des espaces de parcours et d'agriculture, des potentialités pour des activités touristiques, qui succèdent à une tradition pastorale semi-nomade exclusive, exerçant une forte pression sur les ressources naturelles. Les forêts de cèdre occupent au Maroc 134.000 ha répartis entre le Moyen Atlas, le Haut Atlas, le massif de Boublane et le Rif. Ce qui fait du Maroc le "vrai pays du cèdre".